

23 JAN 1967

M. 154

Maintenant

JANVIER

CINQ ANS APRÈS

1967

No 61

Maintenant entre aujourd'hui dans sa sixième année. Dirigée collégialement par trois laïcs et trois dominicains, elle n'est pas la revue des dominicains. Les laïcs rédigent 80% des articles. Voilà ce que révèle un coup d'œil rapide au sommaire de l'année 1966. Les dominicains, par ailleurs, se prononcent dans la revue à titre personnel. Ils n'ont donc pas l'intention d'entraîner l'Ordre dans leur sillage.

PAS UNE AMBASSADE...

Fondamentalement, *Maintenant* cherche à étudier le rôle nouveau de la conscience religieuse et chrétienne face aux changements sociaux, axés présentement sur la sécularisation et sur la promotion socio-économique collective. Dans cette optique, s'explique l'appui moral et financier, que l'Ordre apporte à la revue selon des modalités sans cesse appelées à évoluer. L'Ordre ne peut pas en effet se désintéresser des options que les chrétiens doivent prendre devant la remise en question des institutions ecclésiastiques, politiques, universitaires, syndicales et autres.

Soucieux de l'évolution de l'Eglise au niveau de la promotion d'un idéal chrétien tel qu'on le retrouve substantiellement exposé dans la constitution conciliaire *Lumen Gentium*, l'Ordre encourage une collaboration entre dominicains et laïcs dans le partage étroit d'une même liberté et de mêmes responsabilités. Ce mode de collaboration entre clercs et laïcs vient d'ailleurs d'être adopté par le conseil d'action sociale de l'Episcopat du Québec.

Certes, il existe des publications d'inspiration chrétienne dirigées par des laïcs où ceux-ci peuvent s'exprimer en toute liberté. Dans de telles revues cependant, il est d'usage que certains prêtres, par crainte de représailles, fassent couvrir leurs articles par la signature de laïcs complaisants. Nous refusons ce camouflet. De tels procédés répugnent à la liberté évangélique que tous les chrétiens, aussi bien clercs que laïcs, sont en droit de trouver à l'intérieur de l'Eglise.

NOUVEAU DÉPART
En cherchant non pas une foi
Revue, j'ai d'abord tenté de
point passer avec une indif

, 62

APRÈS L'ENTRACTE
À la suite des épreuves qu'elle
plusieurs lecteurs se sont dem
Maintenant ne deviendra pa

, 65

De plus, l'Ordre nomme des dominicains à la co-direction de la revue. Il reconnaît des dominicains-journalistes comme il encourage d'autres membres de la communauté à devenir psychologues, philosophes, sociologues, etc. Dans tous ces cas, les préoccupations d'ordre religieux et pastoral qui motivent le choix des diverses disciplines doivent s'allier avec le respect le plus complet de l'autonomie et des mécanismes propres à chacun de ces secteurs de vie. Dans le cas appliqué du journalisme, aucune motivation religieuse ne peut donc permettre de fausser les conclusions des analyses de l'actualité ou de taire les problèmes, même si ceux-ci offensent les oreilles pies !

... MAIS UNE ÉQUIPE

Par ailleurs, sur les cinq cents dominicains canadiens, seulement douze (2%) ont écrit dans la revue depuis un an. En conséquence, il est vain de rechercher dans *Maintenant* le consensus des dominicains pris globalement, ou d'exiger que les trois dominicains qui la co-dirigent fassent un sondage d'opinion auprès de leurs cinq cents « compères » avant de s'engager eux-mêmes.

Du reste, toute enquête auprès des dominicains révélerait un tel éventail d'opinions sur le rapport Parent, le célibat ecclésiastique, le sens des décrets conciliaires ou l'évolution du Québec, qu'il serait impossible de faire autre chose qu'un recueil de morceaux choisis analogue aux albums de la Bonne Chanson.

Cette acceptation, au niveau de l'Ordre dominicain, de la collaboration clerc-laïc et du journalisme comme profession pour certains de ses membres et comme mode d'expression de la revue elle-même, n'entraîne pas automatiquement l'approbation de tout ce qui s'écrit dans *Maintenant*. Elle accorde toutefois à l'équipe de direction la liberté requise pour orienter et réaliser la revue avec le concours des nombreux collaborateurs. Une liberté semblable est accordée aux dominicains psychologues ou sociologues engagés dans des équipes de travail. C'est-à-dire que dans son élaboration concrète, la revue reflète une option fondamentale et un centre d'intérêt privilégié indissociablement liés.

OPTION FONDAMENTALE : LIBERTÉ

Face à l'évolution rapide du monde en général et du Québec en particulier, nous optons franchement pour le pro-

grès, contre l'immobilisme craintif et frileux. Cette attitude inclut le refus des faux-prétextes. Ainsi, avons-nous critiqué l'utilisation de la confessionnalité comme paravent aux intérêts des institutions privées d'enseignement. Cette option de base implique également la critique d'initiatives liées à des considérations de rentabilité immédiate ou inspirées par des politiques à courte vue. C'est dans le sens d'un engagement chrétien, personnaliste et communautaire, que nous espérons contribuer à l'évolution de la société.

Cet engagement découle d'une conviction profonde. Nous croyons que l'homme, chrétien ou non, ne peut s'épanouir que dans une action libre et responsable qui ne coïncide pas toujours avec les prévisions et les désirs de ceux qui détiennent les clés du pouvoir.

ATTENTION AU CONCRET

Aujourd'hui, s'intéresser au changement social et se réclamer de la dignité de la personne humaine est devenu monnaie courante. Deux conditions sont cependant requises pour ceux qui, du côté catholique, ne veulent pas avoir d'ennuis : 1) s'en tenir à des généralités parfois assaisonnées de mises en garde et 2) n'employer de verbes qu'au futur ou à l'optatif. La plupart des sermons, conférences et discours officiels s'inscrivent dans cette ligne générale en y ajoutant, ici et là, un couplet sur les gloires passées.

Or *Maintenant* s'intéresse à la situation présente qu'il faut transformer. (Nous refusons d'ailleurs tous les articles où les verbes « il faudrait », « nous devrions » tiennent lieu d'analyse de la réalité concrète). Cette option pour le présent explique que nous confrontons les prises de positions officielles du gouvernement, de la hiérarchie, de groupes religieux ou laïcs, avec ce que nous croyons être l'infléchissement ou le coup de pouce nécessaire à l'évolution religieuse et laïque de la société actuelle, compte tenu de problèmes précis et urgents.

Nous refusons de reporter à l'an 2000 des solutions nécessaires et réalisables aujourd'hui. Solidaires des aspirations collectives, nous exprimons l'impatience manifestée à l'égard de l'appareil institutionnel par tous ceux (couples mariés, étudiants, syndicalistes, ouvriers, prêtres limogés, religieuses, etc.) qui n'ont qu'une vie à vivre et la vivent *maintenant*.

APOLOGÉTIQUE OU CONTESTATION

Cette option pour le présent entraîne une autre conséquence. Parmi toutes les formes d'écrits possibles, il n'y en a qu'une qui soit pleinement apte à se plier à l'actualité de façon constante : c'est le journalisme. Or, dès que la presse écrite délaisse la rubrique des chiens écrasés et des nominations ecclésiastiques, elle assume la responsabilité d'aborder les problèmes d'envergure. Et ces problèmes sont aussi ceux qui retiennent l'attention des détenteurs du pouvoir. C'est ainsi que la presse se trouve nécessairement en relation avec le pouvoir. Deux attitudes sont alors possibles : la servilité ou la liberté. La première conduit fatalement à la complaisance et à l'apologétique ; la deuxième, permet la critique, l'approbation et la contestation.

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS,
2715, Chemin Côte-St-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758
Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication
Frais de port garantis
si non livrable

PROCÈS D'IDÉES

Entre les détenteurs du pouvoir et *Maintenant*, il arrive donc que les points de vue diffèrent. Alors que les premiers insistent généralement sur l'ordre établi, le respect du passé, l'oligarchie, nous appuyons plutôt sur la nécessité de l'évolution, sur la préparation de l'avenir et sur la participation de la « base » à l'exercice de la démocratie. Par ailleurs, il arrive que des articles, qui visent avant tout à analyser des attitudes, des mouvements d'idées ou des prises de position, impliquent des personnes, directement ou indirectement. Dans ces cas, nous refusons les procès d'intention et la mise en cause de l'honnêteté personnelle des individus. Nous essayons de nous en tenir à l'analyse des opinions en évitant d'engager la réputation des personnes. Ce qui demeurera toujours un problème délicat.

LANGUE ET FORMAT

Une seconde exigence de notre métier de journalistes concerne le langage et le format de la revue. Appliqués à des questions religieuses, politiques et sociales complexes, ce langage et ce format déroutent. Un article de *Maintenant* n'a pas pour but de fournir tous les éléments secondaires ou corollaires ni toutes les nuances d'un problème. Il est habituellement rédigé de façon schématique et d'un point de vue particulier : il vise à traduire l'élément perçu comme essentiel par l'auteur et à représenter les préoccupations fondamentales de l'équipe de direction. En conséquence, il n'est pas un miroir d'opinions, car tout article s'inscrit dans la ligne générale d'engagement de la revue.

UNE « ÉCOLE MAINTENANT » ?

Tout ce qui précède est finalement fonction des personnes qui co-dirigent *Maintenant* et qui y collaborent. Puisqu'on s'est plu dans le public à nous décrire comme « catholique style-Maintenant » ou encore « social-démocrate », voyons quels seraient les traits communs à cette « famille spirituelle ». Collaborateurs et lecteurs parlent une même langue. Un article de *Maintenant* n'est pas fait pour être lu entre les lignes ou à l'aide de glossaires spécialisés : un chat a toujours le droit de se faire appeler un chat, même si c'est un chat catholique...

Ce goût exclusif pour une langue directe et accessible nous vient en grande partie d'une conception de l'Évangile qui est loin de nous être exclusive. Le fait d'avoir choisi de suivre un fils d'ouvrier qui bousculait les usages établis, loi du sabbat ou vendeurs du temple, qui préférerait la société des publicains, des mendiants et des prostituées, à celle des magistrats et des savants, pour enfin être crucifié hors de la Cité, nous autorise à faire de sa Parole une lecture dont nous n'avons pas le monopole. En parcourant les colonnes de *Frères du Monde*, *Informations Catholiques Internationales*, *Commonweal*, *Il Regno*, *Témoignage Chrétien*, *Signe du temps*, nous retrouvons le langage d'une même famille spirituelle.

s o m m a i r e

Cinq ans après	
La Direction	1
Astérisques	5
Lettre du cardinal Léger	
De Lelâcheur	
à Serge Garant	
Les roitelets du Nord	
Canonisation du	
« Free Enterprise »	
D'amour et de religion	
Jean Marchand et la crise canadienne	
Propos recueillis par	
Pierre Saucier	7
Le mur du sexe	
Solange Chalvin	10
Ouvrierisme d'élite, Syndicalisme populaire	
Claude Beauchamp	12
Karl Marx et Jésus-Christ à Cuba	
Yvan Labelle	14
Catholicisme, obstacle au progrès ?	
Variations sur un thème	
Groupe de pression	
Une religion	
Ferment de libération	
Pierre Pelletier	17
Les aventures d'un document-mystère	
Jules Leblanc	23
Des clercs s'opposent, la vie l'emporte	
Vincent Harvey	25
Un nouveau brevet « C » : le brevet chrétien ?	
H. Pelletier-Baillargeon	27
Y a-t-il un cinéma pour enfants ?	
Suzanne Dorais	30
Se révolter ou créer	
René Marineau	32
Table analytique '66	33
Mono-candeur	35
L'Expo des autres ?	
André Charbonneau	36

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Or cette lecture de l'Evangile est une lecture libératrice. De cette liberté, nous serons toujours jaloux car c'est d'elle que se réclament tous ceux qui se savent, par la rédemption, affranchis sans exception. Et par cela même elle est au service de larges secteurs de la société réduits au silence par le fait de leur insertion dans des structures dont dépendent leur carrière ou leur pain quotidien. Que de fois ne nous sommes-nous pas fait dire : « Allez-y, parlez pour nous : vous êtes libres, vous pouvez dire ce que nous ne pouvons pas dire ». Dans cette perspective, nous choisissons de nous attaquer à la réforme des structures qui, dans l'Eglise ou la société, briment les personnes.

VOIE SOCIALISTE ET ADHÉSION AU CHRIST

Vouloir l'affranchissement des structures aliénantes suppose, quant à nous, des options socialisantes. Le socialisme en soi n'est pas un but à atteindre ; il nous paraît plutôt un moyen. Dans le contexte actuel, ce moyen nous paraît être le plus adapté pour donner aux personnes et aux collectivités, les instruments à la prise en charge de leur destinée.

Au point de départ, nous ne sommes pas des théoriciens. D'ailleurs, le christianisme n'a jamais été, à proprement parler une idéologie ; c'est fondamentalement l'adhésion à une personne : le Christ ressuscité.

Mais cette liberté à l'égard de tel ou tel système n'est pas synonyme de désengagement et n'est pas pour autant une attitude uniquement négative. Si nous jugeons qu'il est souvent nécessaire de démystifier, c'est en vue des combats positifs que nous menons dès maintenant et dont voici quelques exemples.

En *éducation*, nous donnons la priorité à l'accessibilité de tous à l'éducation sur les privilèges de l'école privée et les traditions locales de la confessionnalité.

Face à la *socialisation de la médecine*, nous croyons que l'accès gratuit de tous les citoyens aux soins médicaux doit primer sur les vieilles querelles de privilèges qui opposent séculièrement praticiens, spécialistes et administrateurs d'hôpitaux.

Pour résoudre le problème de la *pauvreté*, nous ne croyons pas à l'efficacité de la charité privée qui, en plus d'humilier les récipiendaires, donne bonne conscience aux bien nantis. La dignité de la personne humaine exige la promotion socio-économique de chacun. Celle-ci ne peut s'obtenir que par l'accession à la propriété des biens de production d'un Etat vraiment démocratique.

Dans l'Eglise encore plus que dans les sociétés humaines, nous nous attendons à trouver ce respect de la dignité humaine et de la liberté. Nous nous élevons, en conséquence, contre toute mesure dictatoriale (comme celle prise récemment par le cardinal Ottaviani à l'endroit de Hervé Chaigne, directeur de *Frères du Monde*, cf. *Maintenant*, déc. 66), et

toute manœuvre ambiguë (comme celle également toute récente du Comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique, dont il sera question dans le présent numéro).

PROMOTION D'UNE THÉOLOGIE

Or ces combats, et plus largement toute notre mentalité, s'inspirent d'un courant théologique dont nous ne sommes pas les seuls adeptes dans l'Eglise. Que l'on songe par exemple à nos positions sur la régulation des naissances. Celles-ci reposent sur une conception de la sexualité, de l'amour et du mariage qui, non seulement est partagée par de nombreux théologiens, pasteurs et couples chrétiens, mais qui en outre a été acceptée officiellement au Concile par 2,309 voix contre 75 (cf. *Maintenant*, déc. 66).

Le contrôle et le juridisme envahissant de la pensée chrétienne, depuis un siècle surtout, avaient donné l'image d'un monolithisme doctrinal dans l'Eglise. Le Concile a fait éclater au grand jour la salutaire diversité que les écoles théologiques ruminaient dans un silence imposé.

Pour le public de 1962, cette diversité apparaissait comme un fait nouveau. Mais pour ceux qui connaissaient l'histoire de la pensée chrétienne, elle n'avait rien de très neuf. Les grandes périodes de vitalité dans l'Eglise ont toujours été marquées par la diversité et la recherche.

ECCLÉSIOLOGIE DU DIALOGUE

Nos combats pour tout ce qui est promotion de l'humain et nos solidarités avec nos frères non-chrétiens s'inscrivent dans une perspective de libération. Et encore là nous nous sentons près de l'ecclésiologie qui est contenue dans *Lumen Gentium*.

Une telle ecclésiologie a pour nous des conséquences très concrètes. Elle implique, notamment, la responsabilité collégiale clercs-laïcs dans la direction de la revue. Chacun, clerc ou laïc, apporte, à part égale, sa compétence, sa personnalité et son engagement propre. De plus, nos collaborateurs, croyants et non-croyants, sont associés à l'élaboration de nos « politiques ».

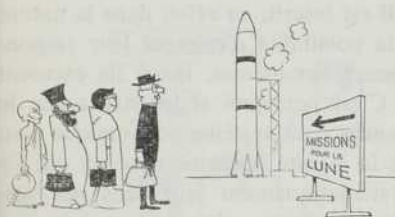
A certains nous donnerions, paraît-il, l'impression de ne pas être solidaires du peuple chrétien et de ses chefs spirituels. Tel n'est pourtant pas notre sentiment. Dans une famille, il n'est pas nécessaire d'être d'accord en tout et sur tout pour continuer d'en être un membre authentique. Un des signes de la maturité est précisément la capacité d'avoir une vision personnelle des choses.

Nous nous sentons donc chez nous dans la vieille maison paternelle. Et nous l'aimons assez pour travailler afin que les valeurs religieuses qu'elle propose soient perçues non comme un reliquat du passé, mais comme une source permanente de dynamisme.

Comme chrétiens, c'est là tout le sens de notre engagement ecclésial. Et aussi toute notre espérance.

VINCENT HARVEY, O. P.
PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

PAUL DOUCET, O. P.
JEAN PROULX, O. P.
ANDRÉ CHARBONNEAU



LETTRE DU CARDINAL LÉGER

Le 8 décembre 1966, le cardinal Paul-Emile Léger adressait une lettre à ses prêtres sur le célibat ecclésiastique. Débutant par ces mots « chers frères dans le sacerdoce », il poursuivait une conversation fraternelle avec tous ceux qui ont choisi le ministère pastoral dans l'Eglise. Cette lettre, dont les meilleures pages traitent de la fidélité à un engagement initial et du mystère de la destinée humaine (« l'Eglise elle-même est aujourd'hui plus compréhensive et plus soucieuse de corriger des choix erronés »), a reçu un accueil très favorable tant chez les prêtres que dans les journaux. Et elle le méritait.

Le cardinal a par ailleurs cru bon d'indiquer que l'on traite bien d'un sujet d'Eglise « quand on a le souci de prêter attention à tous les aspects du problème et de ne sous-estimer aucune des valeurs importantes qui y sont engagées ». (p. 4, les italiques sont de la rédaction)

Or, si cette remarque était prise au pied de la lettre, sans prêter attention à « l'esprit », elle rendrait impossible non seulement le journalisme, mais encore la rédaction de livres et les décrets du concile. Même un texte comme la déclaration sur la liberté religieuse ne souligne pas toutes les valeurs. En fait il n'élabore pas une théologie de la liberté chrétienne. Il se contente de situer la liberté religieuse comme un droit civil. En effet, c'est le point de vue particulier qui ressort de l'étude comparée des cinq projets qui, repris et corrigés, donnèrent naissance au texte final.

De son côté, la lettre du cardinal Léger insistait sur un aspect particulier du sacerdoce : le célibat ecclésiastique comme une des valeurs que le prêtre a choisi de vivre. Il ne faut donc pas chercher dans cette lettre un traité complet sur le sacerdoce.

De plus, l'Eglise ne vit plus en serre-chaude. En effet « ce monde neuf qui se bâtit chaque jour autour de nous et avec nous doit être confronté, d'une manière neuve aussi, au message de Jésus ». (p. 2, les italiques sont de la rédaction)

Cette situation nouvelle n'a pas seulement pour résultat d'obliger la théologie à progresser, elle confère aussi un caractère public à des problèmes d'Eglise autrefois débattus entre quatre murs. C'est pourquoi, tout en reconnaissant avec le cardinal que la manière efficace de contribuer à l'étude du célibat ecclésiastique est de communiquer avec lui, plusieurs prêtres et laïcs ne peuvent s'empêcher de sentir que leur responsabilité est aussi engagée vis-à-vis de l'opinion publique. Et celle-ci juge de plus en plus les interventions « publiques » selon la qualité des personnes (compétence et franchise) et non selon leur statut dans l'Eglise (prêtre ou laïc).

Astérisques

Tout cela est nouveau. Et il demeure difficile de faire la part de la discrétion et du droit à l'information (Pacem in Terris).

C'est pourtant ce dernier droit qui donne naissance à l'opinion publique dans l'Eglise et par voie de conséquence assure la participation active de tous au renouveau.

P. D.

DE LELÂCHEUR À SERGE GARANT

La commandite n'est pas un mauvais principe en soi. Que serait devenu un Haydn sans prince Esterhazy ? Pour inaugurer le canal de Suez on eut la bonne fortune de tomber sur Verdi qui créa un des sommets de l'art lyrique : *Aïda*. Il faut croire que le climat actuel au pays est trop incertain pour produire autre chose que des refrains mineurs ou des fadaïses de circonstances. Le concours international de l'Expo a accouché d'un petit refrain aimable et sans arêtes. Pour ne pas tirer de l'arrière, la Commission du Centenaire tenait, elle aussi, à son petit emblème musical. On se serait attendu à voir un Québécois remporter la palme, mais ce fut un Ontarien, au nom prédestiné de Lelâcheur, qui décrocha le trophée confédéral. L'hymne ne risque même pas de se hisser au sommet du hit-parade. Au contraire, une chanson fervente et spontanée comme *Mon pays* de Vigneault apparaît comme un cri naturel de ralliement... mais il serait difficile de mobiliser ce chant pour soutenir un enthousiasme artificiel d'allégeance outaouaise !

Malgré tout, l'Etat peut jouer un rôle d'appoint sérieux quand il vient appuyer des initiatives vivantes et créatrices. C'est en dehors des ronrons officiels que si situe l'innovation inespérée qui s'appelle la *Société de musique contemporaine* subventionnée par Québec. Le mélomane d'ici qui s'intéresse aussi à autre chose qu'aux musiques d'hier était jusqu'ici condamné à un jeûne forcé qui n'était dissipé que par d'épisodiques émissions à la radio d'Etat. Dans les salles de concert, pas question de Boulez, Varèse, Cage, Garant, Tremblay. On était prêt de désespérer de la musique vivante post-webernienne, et il ne restait qu'à se réfugier dans les seules formes vivantes et accessibles : jazz, chanson, musique populaire, n'ayant jamais le droit d'entendre les bruits et sons d'aujourd'hui. On comprend le climat de fête qui accueillit le premier concert à la Salle Claude Champagne, le 15 décembre 1966. 300 jeunes affamés purent enfin entendre des partitions de notre temps exécutées avec une impeccable conscience professionnelle par une équipe recrutée et animée par Serge Garant. J'attends avec impatience les prochains concerts (fin janvier, et mi-avril).

P. S.

LES ROITELETS DU NORD

L'autoroute des Laurentides et le tourisme masquent, à nos yeux, la pauvreté de certaines régions du nord de Montréal : Lachute, Ste-Thérèse, St-Jérôme. Les dernières grèves ont pu, cependant, contribuer à nous éveiller un peu. Elles nous ont, en tout cas, manifesté, une fois de plus, l'injustice d'un système économique-social qui fait reposer le bien-être des uns sur la pauvreté des autres ; l'insuffisance d'un régime qui secrète et maintient, en son sein, de larges « enclaves de pauvreté », qu'il s'agisse, pour ne citer que des exemples bien de chez nous, de la Gaspésie, du cœur même de la métropole ou des zones défavorisées du nord de Montréal.

Lachute et Ste-Thérèse, entre autres, ne nous montrent-elles pas qu'au nom du fameux principe de « liberté d'entreprise », c'est, en définitive, la liberté de toute une partie de la population, qu'on tend à nier ? La liberté des puissants s'y édifie, une fois de plus, sur l'esclavage et l'aliénation des plus démunis. Que « toute une région soit sous la dépendance de roitelets qui se sont taillés des fiefs imprenables dans l'industrie, le commerce et les services », voilà une situation qu'il appartient au Gouvernement et à toute la société de changer. Les puissants capitalistes de la région ont su allier les qualités des seigneurs du Moyen Âge à celles des capitalistes exploités du XIXe siècle.

C'est pourquoi il importe d'appuyer et de promouvoir, dès maintenant, la création d'une sorte de B.A.E.Q. pour cette région des Laurentides (en fait, un B.A.N.M. : Bureau d'aménagement du nord de Montréal). L'appel de la Fédération des Unions de familles du Québec est lancé aux divers corps intermédiaires, mais il s'adresse principalement à l'Etat, dont la mission serait d'apporter à ce problème global une solution politique.

J. P.

CANONISATION DU « FREE ENTERPRISE »

Plus d'un a été stupéfié par la déclaration de M. Maurice Bellemare, lundi le 12 décembre, sur la confiance (illimitée, titrait un journaliste de *L'Action*) du Gouvernement dans l'entreprise privée. Le ministre québécois du travail, de l'industrie et du commerce a vidé d'un coup son encensoir. Il a fait un éloge dithyrambique de l'entreprise privée et a décrété du même coup « la fin des socialisations et des étatisations » au Québec. Désormais le Gouvernement n'interviendrait que dans les cas où l'entreprise privée n'irait « pas assez vite ou à fond ». La seule réserve qu'un journaliste a pu soutirer de M. Bellemare.

Un tel recul est impensable. Il va à l'encontre de l'histoire. Car même dans les pays d'économie libérale, l'Etat tend de plus en plus à jouer un rôle actif d'animation, de contrôle et de planification, voire de concurrence économique. Il faut beaucoup de naïveté pour prêter à l'entreprise privée, dont la loi fondamentale est le profit, les vertus de désintéressement, de justice et de souci du bien commun.

En outre, quelles que soient les transformations et adaptations que doivent subir les systèmes politico-économiques dans le monde, il semble assez évident que nous nous acheminons vers un socialisme démocratique, le seul qui puisse assurer non seulement une distribution plus équitable des biens de consommation, mais encore une participation plus grande de la collectivité aux moyens de production. « La justice doit être observée non seulement dans la répartition des richesses, mais aussi au regard des entreprises où se développent les

processus de production. Il est inscrit, en effet, dans la nature des hommes qu'ils aient la possibilité d'engager leur responsabilité et de se perfectionner eux-mêmes, là où ils exercent leur activité productrice. C'est pourquoi si les structures, le fonctionnement, les ambiances d'un système économique sont de nature à compromettre la dignité humaine de ceux qui s'y emploient, d'émousser systématiquement leur sens des responsabilités, de faire obstacle à l'expression de leur initiative personnelle, pareil système économique est injuste, même si, par hypothèse, les richesses qu'il produit atteignent un niveau élevé, et sont réparties suivant les règles de la justice et de l'équité » (*Mater et Magistra*).

Le Ministre aurait profit à lire (ou à relire) l'encyclique *Mater et Magistra* de Jean XXIII, mais aussi à considérer attentivement la situation particulière du Québec dans le contexte capitaliste nord-américain. Etant donné la faiblesse des capitaux canadiens-français, voit-il une autre possibilité que la socialisation et l'étatisation pour entrer dans une concurrence valable avec les grandes entreprises privées de nos puissants voisins ?

V. H.

D'AMOUR ET DE RELIGION

« On nous a tellement enseigné la peur de Dieu et la peur de vivre »... « Quand on a reçu l'éducation que j'ai eue, on se méfie de toutes les religions, même de celle de l'amour humain ». (Marie-Claire Blais)

Avec le Prix Médicis pour « Une saison dans la vie d'Emmanuel » se trouve consacrée l'une des sources souterraines les plus persistantes de notre jeune littérature : une liberté qui cherche progressivement sa voie en exorcisant sa peur de Dieu et sa peur d'aimer. Le Dieu d'Héloïse est un séducteur sans visage, celui de Jean-le-Maigre est un policier. La sexualité, pour ces enfants misérables, n'est que tourment, opacité et solitude. Leur Dieu et leur sexe ont été aliénés ensemble.

La religion et l'amour humain : ensemble ils ont souvent ployé sous un même joug au cours de l'histoire, depuis *Port-Royal* jusqu'aux *Sorcières de Salem*.

Depuis la Bible et les Prophètes, c'est d'ailleurs connu, l'itinéraire obligé pour aller au visage de Dieu, c'est le visage aimé d'un homme ou d'une femme. Et le plus sûr moyen d'interdire ou de défigurer le visage de Dieu, c'est d'interdire ou de défigurer le visage de l'amour humain.

Des « vulgarités » tout intellectuelles de *Parti-Pris* à celles, moins choisies, de *Nouvelles et Potins*, du cocktail huppé à la taverne la plus minable, au Québec, les « chemins de la liberté » passent tous par l'invective associée du sexe et de la religion. C'était prévu. C'est fort probablement temporaire aussi.

Car Marie-Claire Blais n'invective déjà plus. « Les livres sont pour moi une évasion, une délivrance. J'essaie de créer un monde différent... » Celui qui persiste à invectiver, invective encore « quelqu'un » ou « quelque chose ». Mais Marie-Claire Blais n'est déjà plus de la race des Godbout : elle annonce désormais un « ailleurs » où la contestation n'a plus cours, une absence sereine qui constitue le plus grave échec de ceux qui s'étaient donné pour mission d'annoncer un Dieu, tout en se refusant d'annoncer, en même temps, que ce Dieu s'était d'abord révélé comme amour, incarnation et libération pour l'homme.

H. P.-B.

ENTREVUE

JEAN MARCHAND

ET LA CRISE CANADIENNE



—« La Confédération marque une nette amélioration par rapport à l'Acte d'Union. Le bilan est positif parce que le pays s'est développé suivant des lignes non prévues en 1867 ».

—« La Confédération ne plaçait pas les Canadiens français sur un pied d'égalité avec les Anglais ; c'est le développement de la société qui devait rétablir l'équilibre ».

—« Sans la Confédération, qui nous a donné le chemin de fer, nous serions restés fermiers plus longtemps ».

—« La société canadienne-française était conservatrice et allergique aux mesures sociales : toute la sécurité sociale nous est venue du fédéral. »

—« Taschereau considérait que l'aide aux vieillards était un devoir strict des parents ».

—« Nous n'avons pu accumuler ni capitaux, ni savoir technique. Est-ce que dans une autre hypothèse cela eût été possible ? »

—« La Confédération garantissait la religion et non la langue. Bien sûr, les minorités ont été flouées ».

—« Au temps de la grande noirceur, le fédéral nous a protégés. Si Duplessis avait eu le contrôle de l'armée, quelle sacrée volée n'aurions-nous pas essuyée à Asbestos ? »

—« Dans une société qui n'a pas encore développé ses mécanismes de défense, l'accès prématuré à l'indépendance est un risque dangereux. Voyez ce qui arrive dans les pays sous-développés : le néo-colonialisme s'installe ».

—« La Confédération nous a empêchés de connaître une expérience trop cuisante ».

JEAN MARCHAND

● *Après 100 ans de Confédération, à l'aube du deuxième siècle de régime fédératif, pourriez-vous dresser un bilan sommaire de la Confédération au regard des aspirations des Canadiens français ?*

L'expérience est-elle positive ?

Quelles sont les conséquences de ce régime pour les Canadiens français du Québec, et les résultats pour les minorités des autres provinces ?

J. M. — Telle que formulée, la question est un peu ambiguë. Elle me semble comporter une double interrogation. Il faudrait examiner d'abord la portée de la Confédération au regard des aspirations des Canadiens français de 1867, puis il y aurait lieu de confronter ce régime face aux aspirations présentes des Canadiens français.

Une nette amélioration

Il ne fait pas de doute pour moi que la Confédération constituait une nette amélioration par rapport à l'Acte d'Union. Le bilan est positif, somme toute, parce que le pays s'est développé suivant des lignes non prévues en 1867. Les Anglo-canadiens du temps voulaient assurément créer un état central fort et qui dominerait les provinces. Les sujets laissés à la compétence fédérale étaient les plus importants pour l'époque. C'était le fédéral qui remettait certains subsides aux provinces. Quant aux minorités, elles étaient protégées au point de vue religieux, mais elles n'avaient reçu aucune garantie quant à la langue. Bref, les Canadiens français du temps ont estimé que le nouveau régime constituait une amélioration à leur condition.

Si par contre j'étudie la Confédération aujourd'hui, il est bien sûr que cela ne plaçait pas les Canadiens français sur

un pied d'égalité avec les Anglais. Ce qui devait contribuer à rétablir l'équilibre, c'est le développement de la société et de certains champs de juridiction provinciale qui allaient prendre une importance croissante : l'éducation, la sécurité sociale, les affaires municipales ont connu des développements inimaginables dans la société rurale de 1867. Par la force des choses, le « pacte » a donc donné plus de pouvoir aux Canadiens français du Québec, et aux provinces en général. Cette évolution était raisonnablement imprévisible au moment où le pacte a été signé. Il n'y a qu'à suivre l'évolution du financement des provinces (v. g. le rapport Rowell-Sirois) ; en dehors des périodes de crise, les provinces ont acquis une importance de plus en plus grande. En 1945, le Québec avait un budget équivalent au budget de la ville de Montréal (de l'ordre de 300 millions) ; il atteint les deux milliards aujourd'hui.

Autre aspect intéressant : au regard des aspirations actuelles des Canadiens français, le pacte marque encore du retard. Cependant les aspirations en question sont encore très mal définies : les syndicalistes, les fermiers, les séparatistes ont des réclamations qui ne concordent pas. Les aspirations sont tout de même plus avancées, même si elles ne sont pas partagées par tout le monde, et, règle générale, elles ne se satisfont pas du pacte confédératif.

Deux autres aspects positifs

Voyons deux autres aspects positifs de ce régime. Tout d'abord, les Canadiens français sont coupés de la France en 1760. De ce fait, ils ne peuvent pas participer à la première grande révolution industrielle. La richesse fondamentale sur laquelle se greffait toutes leurs valeurs était la possession de la terre. Au moment où commençaient à s'accumuler les fortunes et le savoir technologique, les Canadiens français étaient

Propos de JEAN MARCHAND recueillis par PIERRE SAUCIER

absents. Les Anglais voulaient ouvrir les ports, mais chez nous le commerce était tenu en suspicion. Indirectement, le « pacte » a permis aux Canadiens français de participer à la révolution industrielle spécialement par le biais des communications. Les chemins de fer nous ont relié à l'Ontario et aux Maritimes. Sans ces moyens de communication, nous serions restés fermiers plus longtemps. Les Anglais du temps étaient en communication avec l'Angleterre. En second lieu, la Confédération a joué un rôle positif au plan social. On s'aperçoit que la société canadienne-française était très conservatrice, repliée sur elle-même et allergique aux idées sociales. Tout le régime de la sécurité sociale nous est venu par le canal du fédéral, qui a pris l'initiative. Taschereau s'opposait aux pensions de vieillesse. C'était pour lui un problème de conception sociale. Il considérait que l'aide aux vieillards était un devoir strict des parents !

Effets négatifs

La Confédération a eu aussi des effets négatifs. Etant donnée la place que les Anglais ont pris dans le gouvernement central et dans le domaine industriel et vu notre absence de désir de les déloger ou d'occuper le terrain, il ne s'est pas formé de capitalisme industriel canadien-français. Nous sommes demeurés à l'arrière-garde de la technologie industrielle. La plupart de nos chefs d'entreprise ont été créés de toutes pièces par la politique. Nous avons donc perdu plusieurs générations et nous courons toujours après ce retard. La Confédération n'a pas permis de développer chez les Canadiens français des traditions dans les secteurs financiers, industriels et techniques. Nous n'avons pas pu accumuler des capitaux ni de savoir technique. Est-ce que, dans une autre hypothèse, cela eût été possible ?

Pour ce qui est des minorités, elles n'étaient pas nombreuses en 1867. Les grosses minorités se sont créées après la Confédération. Il est bien sûr que les minorités se sont fait tricher par la Confédération.

UNE EXPÉRIENCE CUISANTE

Permettez-moi d'évoquer ici quelques expériences personnelles. Pendant les années de « noirceur » de Duplessis, quel sort aurions-nous connu sans la Confédération ? Nous sommes facile-

— « *L'indépendance du Québec serait peut-être un idéal en soi, mais la société est un acte de raison...*

Une indépendance non fondée sur une société assez forte économiquement et socialement, cela veut dire la dépendance »

JEAN MARCHAND

ment portés à accepter la tendance très autoritariste, sans guère protester. *Le Devoir*, *Cité libre*, et la C.T.C.C. étaient les seuls, les rares adversaires qui s'opposaient. Le fait de la Confédération nous a aidés à survivre. Heureusement, Duplessis n'avait pas le contrôle de l'armée. Avec l'armée quelle sacrée volée n'aurions-nous pas essuyée à Asbestos ! Quand on pense à la protection des libertés fondamentales, il faut bien reconnaître que les Anglais nous ont aidés à cause de leur mentalité dans ce domaine. Qu'on se rappelle le procès Guindon, l'affaire Roncarelli, la loi du cadenas. Bien sûr, si la hiérarchie des valeurs place en tête le nationalisme, il n'est pas grave que l'on bafoue les valeurs. C'est tout différent quand on refuse le viol du droit des gens. La plus belle équation du fameux autonomisme apparaît dans l'attitude de Duplessis dans la grève de l'amiante. Les forces en présence réunissaient : un gouvernement autonomiste, une centrale syndicale catholique, et une compagnie américaine. Le combinat se fit entre le gouvernement à prétentions autonomistes et la John Mansville ! C'est un cas très net où la valeur nationaliste a été mise de côté pour des fins économiques, à cause de préjugés sociaux. Dans une société qui n'a pas développé ses propres mécanismes de défense, il est dangereux d'accéder à une indépendance prématurée. Voyez ce qui arrive dans les pays sous-développés. Le néo-colonialisme s'installe. La Confédération nous a empêchés de connaître une expérience trop cuisante.

L'AVENIR DU CANADA

● *Quand on sait l'emprise qu'exercent les U.S.A. sur le Canada, est-ce que nous ne nous orientons pas vers une sorte de marché commun, prélude à une assimilation politique à plus ou moins longue échéance ?*

J. M. — Pour toutes les sociétés nationales, la solution idéale est d'avoir un gouvernement qui reflète parfaitement ses aspirations sans l'intervention de tiers. Le problème se pose pour des peuples comme les Flamands, les Wallons, les Suisses, les Croates, etc. L'indépendance du Québec serait peut-être idéale en soi, mais la société est un acte de raison. Les gens se groupent en vue d'objectifs humains, économiques. Une indépendance non fondée sur une société assez forte économiquement et socialement, cela veut dire la dépendance. A l'heure actuelle l'interdépendance est considérable. L'industrie de l'automobile fournit un exemple intéressant de marché commun. Le pacte de l'auto amène des déplacements. Des usines ferment, d'autres ouvrent. Au lieu d'avoir disons 10,000 employés seulement dans ce secteur, on pourra grâce à ce pacte en avoir par exemple le double. Certaines industries canadiennes pourront se développer à l'échelle nord-américaine : elles trouveront un marché aux Etats-Unis. Un marché commun économique n'a pas pour effet d'affaiblir forcément les structures politiques nationales. L'Europe n'en tenterait pas l'expérience si tel était le risque. Pour nous, si nous ne renforçons pas nos structures et si nous ne développons pas certains secteurs, il est bien sûr qu'à la longue nous finirons par être dominés par le capital étranger, mais surtout par la technologie étrangère.

Vouloir pratiquer une politique nationaliste qui consisterait à racheter des industries déjà implantées et qui fonctionnent déjà, sous prétexte qu'elles doivent être contrôlées par des capitaux canadiens, c'est de la folie furieuse ! On n'immobilise pas son capital sur des entreprises qui marchent bien. Ce qui importe, c'est que, dans les entreprises futures, il y ait plus de capital et de personnel canadiens. Un nationalisme purement négatif conduirait tout simplement à une paralysie de la croissance.

Ce qui compte à mon sens, c'est de miser sur l'avenir. Je ne suis pas en faveur d'un continentalisme qui ferait sauter les frontières, pas plus que d'un nationalisme négatif. Je favorise plutôt une politique de développement des secteurs nouveaux.

FACTEURS D'EXTINCTION DU CANADA FRANÇAIS

● *Trois facteurs déterminants semblent devoir contrecarrer l'épanouissement des Canadiens français et accélérer leur liquidation, leur mort à petit feu, suivant les prédictions de Durham : la situation démographique, la faiblesse économique et les carences de l'éducation. Dans quel sens devraient s'orienter les efforts de la collectivité canadienne-française pour éviter l'extinction ?*

J. M. — Parmi les facteurs d'extinction il faut en ajouter un quatrième : les *communications*. La communauté canadienne-française s'est préservée parce qu'elle était isolée, en serre-chaude, non exposée aux courants extérieurs. Mais vous n'empêcherez pas les Canadiens français de voyager, de lire, d'écouter la radio et de regarder la télévision. Les murs protecteurs sont tombés, il ne saurait être question d'ériger une muraille artificielle. Pour survivre, les Canadiens français devront être forts : linguistiquement, culturellement et économiquement. Quand on n'utilise une langue que comme moyen de communication et non comme un véhicule de culture, il n'y a pas de raison de la garder. Ceux qui se sont expatriés et qui n'avaient pas de culture n'ont pas conservé leur langue. Elle ne leur servait de rien et l'assimilation a été rapide. Dans le contexte contemporain, les conditions de la survie sont l'éducation, la recherche et le développement économique. Le facteur démographique ne me fait pas peur en soi. Il n'y aura pas d'autre revanche des berceaux et les phénomènes d'immigration feront que les Canadiens français seront toujours en minorité. Il est capital que les Canadiens français soient forts. Déjà ils possèdent un gouvernement, un territoire, des institutions. Plusieurs peuples — je pense notamment au

peuple juif — ont réussi à survivre, même sans structure politique, comme entité homogène.

LES CANADIENS FRANÇAIS AU FÉDÉRAL

● *Réduits qu'ils sont à une minorité numérique de 75 sur 265, comment les Canadiens français peuvent-ils escompter faire entendre leur voix et participer organiquement au façonnement de la législation et à la marche du pays ?*

J. M. — Le nombre ne m'impressionne pas. Tout est question de cohésion et de force. Il suffit de trois ou quatre hommes qui ont la confiance de leurs compatriotes pour infléchir le cours des événements dans un sens favorable à la collectivité canadienne-française. La situation actuelle du Québec donne aux représentants du Québec un pouvoir de marchandage suffisant pour tenir le Canada en équilibre. Quand vous contrôlez une province qui a la force de briser le pays, vous détenez le pouvoir. Les représentants du Canada français à Ottawa doivent être compétents, énergiques et bénéficier de l'appui des leurs. Si vous avez à la place des déracinés sans envergure, qui ne sont certes pas malhonnêtes, mais qui n'ont pas l'appui de la population, alors vous vous trouvez dans un état de faiblesse.

● *Croyez-vous possible de réduire considérablement le poids des béni-oui-oui, des pauvres types traditionnels qui alourdissent encore la députation québécoise, pour les remplacer par des députés compétents et vertébrés ?*

J. M. — Les députés fédéraux du Québec ont été élus par les mêmes gens qui élisent les provinciaux. Ils reflètent la mentalité des Canadiens français et répondent à leurs exigences. Au fur et à mesure que des représentants plus intéressants et enracinés dans le Québec iront à Ottawa grossir le noyau, Ottawa accroîtra sa force d'attraction pour les Canadiens français. Cela est très dur en vérité pour ceux qui font les premières expériences.

● *Votre arrivée à Ottawa n'a pas manqué en certains milieux de susciter un regain d'intérêt. Il est sans doute encore prématuré pour évaluer la portée de votre ralliement spectaculaire avec Trudeau et Pelletier. Cependant, comment expliquez-vous qu'aucun portefeuille majeur ne soit encore détenu par un Canadien fran-*

FINIES LES MARIONNETTES

— « Je n'accepte pas la conception traditionnelle de la « *lieutenance* » québécoise. Jamais je n'accepterai de jouer un rôle de marionnette ».

JEAN MARCHAND

çais, à l'exception peut-être du bilingue Paul Martin ?

J. M. — Jetons, si vous le voulez bien, un coup d'œil cursif sur le cabinet fédéral. Vous comprendrez pourquoi les Canadiens français n'occupent pas les postes-clés. Pearson, Sharp et Drury ont une longue expérience et ils ont tous fait carrière dans la fonction publique. Ils ont acquis une expérience irremplaçable comme sous-ministres. Winters est un grand chef d'industrie (et tout gouvernement a toujours son représentant de la haute finance). Comparez la situation du côté français. Favreau est malade. Sauvé et Cardin sont les plus anciens : pas même trois ans d'exercice. Les autres : Cadieux, Côté, Pépin et moi-même avons tout juste une année de pratique. Que voulez-vous, si nous n'avons pas façonné la politique canadienne, c'est que nous n'y étions pas. On ne nous excluait pas. Nous nous abstenions. Il y a eu rareté de leaders naturels qui sont allés à Ottawa. Certains sont allés artificiellement. C'est même le cas de M. Saint-Laurent, mais il a marqué profondément la politique canadienne, tant au plan constitutionnel que légal. Aujourd'hui encore on se réfère souvent à Saint-Laurent.

● *Quelle part effective les grands « junior ministers » actuels prennent-ils à l'orientation de la politique canadienne. Les politiques fiscales et financières qui sont déterminantes ne continuent-elles pas d'être élaborées par les gros canons anglo-saxons ?*

J. M. — Tout d'abord il ne faut pas se faire illusion. A Ottawa il n'y a qu'un gros ministère parce qu'il contrôle tous les autres, c'est le ministère des finances. Celui du Commerce n'est pas plus important que celui de l'Immigration et de Sauvé. Il y a un facteur déterminant qu'il ne faut pas oublier : c'est l'influence de la personne. Quand survient un problème, on s'adresse à celui qui est le mieux informé et le mieux placé avant de prendre une décision. S'il se pose une question qui relève de ma compétence propre, notamment dans le secteur syndical, il est clair que j'influence la politique du cabinet. Il n'en va pas autrement pour Maurice Sauvé

FORCE DE L'OPINION

— « Je crois à la force de l'opinion publique. Quand celle-ci s'exprime clairement les politiciens marchent ».

JEAN MARCHAND

en matière de développement régional, ou d'agriculture et de forêts. Pépin occupe un ministère-clé à l'Energie. C'est lui qui prépare toute la politique des charbonnages de la Nouvelle-Ecosse. Pour l'instant, les ministres canadiens-français apprennent leur métier et leur influence va croissant. Vous pourrez donner tous les portefeuilles que vous voudrez à des Canadiens français, s'ils ne dominent pas leur ministère ce sera le sous-ministre qui fera la politique.

LA LIEUTENANCE

● *Dans l'hypothèse où vous accédez sur une base permanente et non pas simplement intérimaire à la « lieutenantance », seriez-vous disposé à rompre avec cette tradition funeste en instituant par exemple une sorte de directeur collégial de la députation québécoise ?*

J. M. — Je vais vous dire franchement comment je vois le leader du Québec à Ottawa. Il a deux fonctions. Tout d'abord un rôle de coordination. Dans le « caucus » québécois, il faut un leader. Ce rôle doit demeurer. En second lieu il a un rôle capital d'information. Le premier ministre a besoin, de toute nécessité, de quelqu'un qui l'informe de ce qui se passe au Québec. Mais il y a aussi la collégialité. Nous tenons chaque semaine des réunions régulières de la députation québécoise réunissant ministres et députés du Québec. Quant à la conception traditionnelle du « lieutenant » du premier ministre, elle est vide de sens. Je n'accepterais jamais de jouer un rôle de marionnette ».

● *L'expression politique du Canada français se résume effectivement à la députation québécoise. Sans recourir à des hypothèses du type « Etats associés » ne serait-il pas possible d'associer véritablement tout le Canada français à l'élaboration de la vie politique fédérale ?*

J. M. — Il faut qu'il y ait une juridiction fédérale pour la protection des minorités du Canada et cela doit exister au niveau administratif. Que cela prenne la forme d'un ministère, d'une direction, d'un service, peu importe la modalité. Même si ce département n'avait que des pouvoirs de recommandations ce serait déjà très fort. Je crois, vous savez, à la force de l'opinion publique. Quand celle-ci s'exprime clairement, les politiciens marchent. ♦

LE MUR DU SEXE

SOLANGE CHALVIN

Il n'y a rien qui m'inspire plus de pitié et de révolte à la fois que l'impuissance des femmes groupées dans des associations féminines, sous prétexte de mieux revendiquer ou de mieux organiser la charité, le bénévolat. Le système de clan, de famille, de groupe par métiers ou professions existe depuis le début du monde ; celui des classes était déjà connu dans l'antiquité et notre société en garde les traces certaines ; mais ce n'est, semble-t-il, que chez des peuplades primitives, comme celles étudiées par Margaret Mead, qu'on retrouve une véritable ségrégation des sexes, et en Amérique du Nord où elle jouit de la faveur populaire des femmes comme nulle part ailleurs au monde.

Même chez les animaux, cette séparation des sexes est à peu près inexistante ; les familles se liguent contre d'autres familles ou clans. Chez les peuplades primitives de Nouvelle-Guinée, les jeunes filles, à l'âge de la puberté, doivent se retrouver entre femmes pour être initiées aux mystères de leur sexualité. Il en est de même des garçons qui doivent traverser cette période difficile entre hommes seulement. Le même phénomène jouera quand la femme sera enceinte : seules d'autres femmes pourront lui venir en aide, l'entourer, recevoir l'enfant. Le mari ne sera de nouveau admis auprès de sa femme qu'après la naissance de l'enfant. C'est pour mieux protéger la sexualité de l'un et de l'autre que les garçons et filles seraient ainsi séparés à des moments critiques de leur existence.

DES ASSOCIATIONS « EN RÉACTION »

Le même phénomène explique-t-il la formation des associations féminines ? Est-ce pour se sentir plus fortes contre l'adversaire mâle que les femmes se groupent ? Je n'en sais rien sauf que leur désir d'association est presque toujours lié aux faits suivants :

— on se groupe pour revendiquer des droits (les droits des femmes bien entendu, contre les hommes qui ne comprennent pas).

— on se groupe pour ramasser des fonds pour une bonne œuvre parce que les hommes n'ont pas le temps de le faire et qu'on se sent plus efficaces ensemble.

— on se groupe pour discuter des grands problèmes de l'heure (comme si les hommes n'en discutaient pas parce qu'on a plus le temps de réfléchir, de préparer des panels, des rencontres, etc.).

— on se groupe tout simplement parce qu'on s'ennuie, parce qu'on a envie, une fois la semaine, de sortir de chez-soi, que la raison soit d'ordre social, culturel ou charitable.

— on se groupe enfin, quelquefois, parce que l'on se sent mal acceptées sur le plan professionnel par ceux qui pratiquent le même métier ou encore parce que l'on se sent plus compétentes que les hommes dans tel ou tel domaine : tel est le cas des associations de consommatrices.

Ce qui me paraît insolite dans les motivations qui inspirent les femmes à fonder de plus en plus d'associations féminines, c'est ce désir — presque toujours inconscient — de se grouper contre quelqu'un, contre quelque chose. Les associations masculines qui pratiquent la même ségrégation contre les femmes me semblent aussi ridicules, et elles sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit. Considérons, par exemple, les groupements politiques, les chambres de commerce, les clubs Kiwanis ou Richelieu, qui pratiquent tous une ségrégation plus ou moins ouverte à l'égard des femmes. Je rappellerai ici un exemple personnel qui dépeint bien cette situation. Comme journaliste, je reçus un jour l'assignation de « couvrir » le déjeuner-hebdomadaire de l'un de ces clubs masculins. Je me présentai à l'hôtel et m'identifiai. Une table de presse avait été réservée pour les journalistes face à la tribune afin de mieux saisir toutes les paroles du

conférencier invité. On me pria gentiment de demeurer à l'arrière de la salle avec la secrétaire qui prenait les notes de l'assemblée « parce que, voyez-vous, vous seriez la seule femme dans l'assemblée, et ça créerait un précédent... ça pourrait déranger nos membres ! » Je n'oublierai jamais cette anecdote ; j'oublierai seulement le nom du club en question où les hommes se sentent bien au chaud entre eux, une fois par semaine, à se raconter des histoires sans doute triviales sur les femmes.

LE MYTHE DU TEMPS

J'ai demandé à plusieurs hommes ce qu'ils pensaient des associations féminines ; pas un ne m'a répondu sans un certain sourire... sourire qui vous en dit long sur le respect et l'admiration qu'ils peuvent avoir sur ce genre d'entreprises.

— Ah, que voulez-vous, les femmes ont du temps à perdre... elles ont beaucoup plus de temps que nous... il faut bien qu'elles s'occupent... et puis elles s'ennuient dans leurs maisons.

Un seul homme m'a répondu mi-sérieux, mi-badin :

— Elles ont tant de problèmes... il faut bien qu'elles se groupent pour en parler, pour en régler quelques-uns. Nous, les hommes, nous ne ressentons pas le besoin de parler de nous-mêmes, nous préférons nous grouper pour parler métier ou encore pour refaire le monde... par la politique, par les œuvres sociales.

Que les femmes dans la société nord-américaine disposent de beaucoup plus de temps que les Européennes, les Africaines ou les Asiatiques qui doivent aider à gagner le pain quotidien, cela est indéniable. Qu'elles en arrivent par le fait même à prendre l'initiative de la formation d'une association, cela paraît tout à fait normal et conforme à la réalité dans laquelle nous vivons. Ce que je m'explique mal, c'est qu'elles ne comprennent pas l'intérêt qu'il y aurait à grouper hommes et femmes pour une œuvre commune. Cette satisfaction qu'elles ont de parler ensemble de leurs problèmes est-elle si grande si elle ne débouche sur aucune action positive entreprise en commun avec les hommes ?

Soyons réalistes : comment ferons-nous changer et évoluer des lois qui nous semblent injustes pour les femmes, sans la participation des hommes qui sont « maîtres » des lois ? Ce mot de « maître » en fera bondir plusieurs, mais n'est-il pas vrai qu'à Montréal,

tout autant qu'à Québec, on ne compte aucune femme dans les gouvernements municipal et provincial. Par conséquent, il est bien inutile d'attendre quoi que ce soit de nos associations féminines : elles existent, des milliers de femmes y participent mais aucune ne nous représente et n'a voix au chapitre des décisions. Ne nous leurrions pas de mots : la force des associations féminines est bien peu puissante à côté de la voix d'un seul député.

UNE EXCEPTION : LE BÉNÉVOLAT

Il n'y a peut-être que dans le bénévolat — celui qui s'adresse en particulier aux enfants des hôpitaux, des crèches, et encore celui qui s'exerce auprès des milieux défavorisés — que les femmes, à mon avis, puissent exercer un rôle encore utile.

Il serait impossible aux hommes de visiter des enfants, l'après-midi, dans les hôpitaux, ou encore de rencontrer d'autres mères de famille pour leur expliquer, à domicile, comment faire un budget — bien que des cours de plus en plus nombreux sur ce sujet soient maintenant donnés bénévolement par des hommes. Une certaine forme de bénévolat demeurera toujours le partage exclusif des femmes et cela est bon qu'il en soit ainsi. Mais pour la grande majorité des œuvres, hommes et femmes auraient avantage à grouper leurs efforts, soit pour ramasser des fonds et offrir des services, soit pour alerter les autorités gouvernementales pour que cesse telle ou telle injustice dont une partie de la population est victime. On me répondra que les hommes n'ont pas le temps. C'est mal poser le problème, à mon avis. Les hommes ont toujours le temps qu'on veut bien leur demander à condition que l'œuvre soit valable. Ils n'ont pas le temps de perdre leur temps... pourquoi l'aurions-nous ? Si les intérêts des femmes du Québec valent la peine qu'on s'y arrête, qu'on en discute sur la place publique. Et pourquoi les hommes ne participeraient-ils pas à cette évolution réclamée ? Ils en seront, de toute façon, les victimes ou les heureux bénéficiaires. Aussi bien les mettre dans le coup, immédiatement. Le réveil n'en sera que moins brutal et mieux accepté.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DISTINCTES

Sur le plan professionnel, la ségrégation des sexes est absolument malsaine ;

elle conduit inévitablement à considérer les hommes comme les vrais professionnels et les femmes comme les aspirantes à la profession. C'est ainsi que la formation, par exemple, chez les femmes journalistes, d'un cercle auquel les hommes ne sont pas invités, me semble d'un ridicule achevé. Je parle des journalistes, parce que c'est la profession que je connais le mieux. Mais les femmes journalistes ne sont pas les seules à se créer ainsi des liens artificiels ; les avocates ont leur association distincte des avocats ; les femmes diplômées des universités, également. Voulez-vous bien me dire quelle différence existe véritablement entre un homme diplômé et une femme diplômée, entre un homme avocat et une femme avocat ? Il serait acceptable qu'on divise à l'intérieur d'une même profession, ceux qui s'adonnent à une spécialité — bien que tout cloisonnement me semble néfaste — mais la séparation par sexe, sur le plan professionnel, est tout à fait désuète et de mauvais goût. Quel intérêt y a-t-il à discuter entre sexes, de questions professionnelles ou politiques ?

RÉSISTANCE DES FEMMES AUX ASSOCIATIONS MIXTES

Il y a environ un mois, un jeune député libéral, M. Jean-Paul Lefebvre, a failli se faire « lyncher » en proposant aux femmes libérales — du cercle Wilfrid Laurier — d'abandonner leur association féminine pour se grouper à la grande fédération du parti.

Par contre, les femmes syndiquées de la C.S.N. abandonnaient leurs comités féminins pour se joindre, comme tous les autres syndiqués, au congrès général. Est-ce de ce côté que viendra l'émancipation des femmes au sein des associations mixtes ?

Les associations mixtes ne seront pas sous le contrôle de femmes, me dira-t-on. Mais pourquoi en serait-il ainsi ? Nos problèmes passeront en deuxième et troisième plans. Ne serait-il pas sain d'oublier un peu « nos » problèmes pour étudier ceux des gens en général dans une perspective globale ?

Les associations mixtes sont pour moi le seul moyen valable pour les femmes de faire leur propre promotion, ce qui ne signifie pas qu'elles doivent abandonner du jour au lendemain leurs groupements féminins : c'est par une intégration sûre mais sans doute lente qu'elles doivent s'infiltrer dans les structures du monde de demain.



OUVRIÉRISME D'ÉLITE SYNDICALISME POPULAIRE

CLAUDE BEAUCHAMP

Le mouvement syndical est un élément de plus en plus important dans la vie québécoise. Les effectifs augmentent continuellement. Au 1er septembre 1966, la C.S.N. groupait près de 205 000 membres. Le nombre de membres québécois du C.T.C., affiliés directement ou par l'intermédiaire de la F.T.Q., est d'environ 230 000. Pourtant, seulement 35% environ des travailleurs syndiqués le sont effectivement, et ce sont ceux qui pouvaient être rejoints le plus facilement.

Beaucoup de ceux qui ne sont pas encore syndiqués travaillent dans de petites usines, ou encore dans des garages, des restaurants, des magasins, etc., où le nombre de travailleurs est assez réduit. On imagine facilement les investissements en hommes et en temps qu'il faudra pour rejoindre ces gens, pour en faire des syndiqués. Il ne faut pas oublier que dans la plupart de ces petites entreprises, le patron transige directement avec chacun de ses employés, que ces relations sont imprégnées de paternalisme.

ORIENTATION

Le mouvement syndical est né avec la société industrielle, alors que les salaires étaient très bas et les conditions de travail des plus mauvaises. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il s'agissait de faire reconnaître l'idée que le travailleur était un être humain. Dans la province de Québec, le problème n'a jamais été aussi aigu, mais il fallut dépenser beaucoup d'énergies pour assurer l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail, en même temps qu'il fallut se battre pour obtenir la reconnaissance syndicale. Ce sont encore des préoccupations du mouvement syndical, mais non plus les seules.

CLAUDE BEAUCHAMP : Assistant de recherche, département de sociologie et d'anthropologie, Université Laval.

De l'usine à la société

Le mouvement syndical surmonte de plus en plus les mille et un problèmes quotidiens pour s'attaquer au problème d'ensemble. Il se rend bien compte qu'une révision de l'ensemble de notre système économique est nécessaire pour assurer le bien-être des travailleurs. Et c'est ici que le mouvement syndical québécois prend ses distances vis-à-vis du mouvement syndical américain, appelé « syndicalisme d'affaires ».

Pour ce type de syndicalisme, il ne s'agit aucunement de remettre en question le système économique. « Trade unionism needs capitalism like a fish needs water », disait un chef syndical américain. Aux États-Unis, la lutte syndicale se fait presque seulement au niveau de l'usine, au moment de la négociation des conventions collectives ou lorsqu'on soulève des griefs. Dans la province de Québec, on ne néglige pas ces aspects, mais on travaille de plus en plus à d'autres niveaux : représentation auprès des divers gouvernements, présentation de mémoires, etc.

Société pour l'homme

L'orientation globale de la C.S.N. nous a été communiquée lors du congrès général de septembre 1966. Nous la trouvons dans le rapport moral du président général Marcel Pépin : *Une société bâtie pour l'homme*. Cette orientation est basée sur une analyse des faits que M. Pépin résume ainsi :

- 1—Les grandes entreprises détiennent, pour une très large part, un pouvoir de décision exclusif et sans contrôle, dans toute l'économie ;
- 2—leurs décisions, prises en dehors de toute responsabilité publique, affectent non seulement l'ensemble des citoyens, mais l'Etat lui-même ;
- 3—les décisions économiques, étant des décisions exclusivement privées, font

évoluer l'économie d'une manière anarchique, ce qui est particulièrement sérieux dans des périodes de grands bouleversements technologiques comme celui de l'automation ;

- 4—l'Etat, c'est-à-dire la puissance publique, se révèle incapable d'imposer sa volonté à cette puissance privée, incapable ou peu désireux de le faire ;
- 5—les travailleurs n'ont aucun pouvoir de décision directe dans l'entreprise, même à propos de questions qui les concernent vitalement, comme la sécurité au travail, par exemple et généralement ils ne sont pas même consultés ;
- 6—les travailleurs, et le peuple en général, font les frais de cette situation générale et c'est en étrangers dans l'entreprise qu'ils doivent se débattre contre les décisions du patronat, comme c'est en étrangers dans la cité qu'ils doivent subir les contre-coups des décisions économiques que seul un petit nombre de grands-prêtres de l'économie sont appelés à prendre envers ou contre la collectivité impuissante ;
- 7—même dans l'univers de la consommation, les travailleurs doivent faire face à l'exploitation, à cause des prix, du dévergondage publicitaire et du scandale du crédit.

Du verbal au réel

A partir de ce diagnostic, que nous pourrions difficilement rejeter, M. Pépin propose quelques éléments de transformation. Ces éléments sont sous-tendus par une grande idée générale, à savoir que l'homme, et non l'argent, doit occuper la première place dans la société. Et cette idée, elle est loin d'être acceptée par tous. Au niveau du comportement verbal, beaucoup se disent d'accord, mais dans la réalité, il en va

tout autrement. D'ailleurs, les réactions ne se firent pas attendre. *Le Devoir* du 24 novembre nous rapporte que la seule impression favorable du président de la Chambre de commerce de la province de Québec envers ce document réside dans sa présentation et sa qualité typographique.

Pour réaliser cette « société bâtie pour l'homme », la planification s'impose, une planification où les hommes auront leur mot à dire. Pour arriver à cette planification démocratique, il faudra que l'information soit plus largement diffusée et qu'une éducation sociale et économique soit assurée au plus grand nombre.

ÉDUCATION

Pour que les syndiqués puissent participer à l'élaboration du plan, ils devront avoir un minimum d'information. Actuellement, elle leur est donnée au compte-gouttes, tant au plan de l'entreprise qu'au plan de la société. C'est d'ailleurs dans la logique de notre système économique. Et les media d'information étant aux mains de ceux qui profitent du système actuel, il ne faut pas compter sur eux. Prenons les journaux quotidiens. Sauf *Le Devoir* et parfois *La Presse*, quels sont ceux qui donnent une bonne place aux revendications syndicales ? Et les postes privés de radio et de télévision ? Voici ce que me disait un permanent syndical, au cours d'une entrevue :

« Je dis que le libéralisme économique est organisé de façon à garder les gens dans l'ignorance. On cherche autant que possible à ne pas leur donner l'instruction voulue ou les connaissances voulues ; on cherche à cacher la vérité pour éviter que la population se soulève. Et un peu plus loin : « Toute l'organisation économique, soit au Canada, soit au Québec, est entre les mains de ceux qui veulent empêcher la population de s'instruire ».

Information et « révolution »

La population ne reçoit pas l'information à laquelle elle a droit, c'est un fait. Et le mouvement syndical doit renverser cet ordre des choses. Comment ? D'abord en fournissant lui-même l'information, ce qu'il fait de plus en plus ; ensuite, en travaillant à renverser le système économique actuel, et à en bâtir un autre, pour lequel il n'y a pas de recette toute faite, où l'homme aura sa véritable place.

Je dois avouer ici une inquiétude. Combien, parmi les 205 000 membres de la C.S.N., en sont arrivés au diagnostic posé par M. Pépin dans son rap-

port *Une société bâtie pour l'homme*, combien comprennent les éléments de solution qu'il propose, combien sont prêts à travailler à leur réalisation ? Car, nous le savons tous, une chose est d'accepter un rapport qu'on nous présente, autre chose est de le comprendre pour le mettre en application.

Politique d'éducation

Nous touchons ici au point qui cause de nombreux maux de tête aux dirigeants syndicaux : l'éducation syndicale. Dans les années passées, on n'a pas accordé à ce problème l'importance qu'il méritait. C'est facilement explicable, du fait qu'on était constamment aux prises avec d'autres problèmes plus immédiats : grèves, négociations difficiles, difficultés au plan de la reconnaissance syndicale, etc., sans oublier les embarras qui venaient du pouvoir politique, trop souvent à la remorque des intérêts patronaux.

Par la force des choses, le mouvement syndical a été à la remorque des problèmes, alors qu'il lui aurait fallu être à l'avant-garde. Comment y arriver ? En développant une politique d'éducation valable.

Avant de développer une politique d'éducation, il faudrait savoir dans quel sens le mouvement syndical désire s'orienter. Le rapport de M. Pépin nous donne les grandes lignes de l'orientation que la C.S.N. entend prendre, et je crois que la F.T.Q. est d'accord avec cette orientation.

Cette orientation, il faudrait la faire connaître à la population, de sorte que, lorsque le mouvement syndical pose un geste : grève, etc., on sache à quoi s'en tenir. Actuellement, on voit chaque geste isolément et c'est de là que découle pour une bonne part, je crois, l'inquiétude de la population.

À l'écoute des travailleurs ?

Les syndiqués partagent cette orientation qu'ils ont d'ailleurs pour une bonne part provoquée, sans trop le savoir. En effet, les dirigeants syndicaux sont à l'écoute des revendications des travailleurs, ils voient leurs difficultés, et c'est à partir de ces éléments qu'ils élaborent l'orientation globale. Et c'est ici que se fait la coupure entre les syndiqués de la base et les dirigeants.

Une éducation spécialisée aura donc toujours sa place : procédures pour la réglementation des griefs, évaluation des tâches, etc., mais il faudra l'intégrer

dans un ensemble plus vaste. J'insisterai sur ce point. En effet, il pourrait facilement y avoir contradiction entre l'orientation globale et certaines orientations particulières. Actuellement, on insiste beaucoup, par exemple, sur la formation technique des militants. Plusieurs militants syndicaux, ayant acquis cette formation, accompagnent les ingénieurs patronaux pour procéder à l'évaluation des tâches, etc. Evidemment, c'est une bonne chose, mais il faut quand même souligner quelques dangers.

Premièrement, le problème des travailleurs ne sera pas réglé complètement lorsqu'on aura procédé à une meilleure évaluation des tâches ou qu'on aura réglé tel ou tel grief ; le système économique sera toujours le même. Deuxièmement, pour le permanent syndical qui reçoit cette formation technique, c'est une véritable promotion et s'il ne fait pas attention, il peut facilement se retrouver beaucoup plus près des ingénieurs que des travailleurs qu'il doit représenter.

En assurant à ses membres une éducation d'ordre économique et social, le mouvement syndical se donnera l'instrument nécessaire pour réaliser « une société bâtie pour l'homme ». Mais il doit accepter immédiatement que la révolution qu'il prône ne soit pas seulement verbale, mais réelle. Il dégagera de nombreuses énergies latentes ; les travailleurs se rendront alors compte que leur situation n'est pas si drôle, même s'ils jouissent d'un certain niveau de bien-être.

POSITION DE PRESTIGE

C'est d'autant plus important que le mouvement syndical m'apparaît être, avec le mouvement coopératif, un des meilleurs canaux par où puissent s'exprimer les aspirations et les revendications populaires. Il occupe aussi une position privilégiée pour représenter de larges secteurs de la population, jusqu'à nos jours sans voix.

Dans l'immédiat, donc, le mouvement syndical devra se montrer particulièrement vigilant, car la réaction s'organise au Québec. Qu'il la dénonce sans hésitation. Si la réaction est si forte, c'est qu'on a touché les bases du système, bases qui en s'écroulant emporteraient avec elles de nombreux privilèges, pour le plus grand bien de l'ensemble de la population.



KARL MARX ET JÉSUS-CHRIST À CUBA

YVAN LABELLE

En janvier 1959, triomphe la Révolution cubaine. Au mois de novembre de la même année se tient à la Havane un gigantesque Congrès Catholique. En août de l'année suivante, les évêques publient une lettre pastorale collective dans laquelle, après une juste évaluation des bienfaits de la Révolution, ils soulignent leur préoccupation vis-à-vis de l'infiltration de l'idéologie marxiste dans le processus révolutionnaire et le gouvernement. La tension entre l'Eglise et l'Etat augmente.

En décembre, les évêques publient une lettre ouverte collective, adressée au Premier Ministre, protestant contre cette situation et renouvelant leurs inquiétudes au sujet de l'orientation que prend sa politique. Rien de fondamental ne change dans cette situation jusqu'à l'invasion de la Baie des Cochons, fin avril 1961. L'état de tension antérieur et les doutes graves du gouvernement sur la loyauté des institutions catholiques provoquent différentes mesures policières : arrêt ou résidence surveillée d'un grand nombre de prêtres, religieux et religieuses ainsi que de militants d'Action catholique ; occupation de locaux sociaux et paroissiaux ; perquisitions.

En mai, le système d'enseignement privé est nationalisé. En septembre, 120 prêtres, 10 religieux et un évêque sont déportés en Espagne (première et unique déportation). Depuis lors, l'Eglise de Cuba ne fait plus la manchette des journaux et cependant elle est, peut-être, en train de vivre ses plus belles et plus riches heures.

L'ÉGLISE CUBAINE AUJOURD'HUI

Qu'a-t-elle perdu et qu'a-t-elle gagné au long du processus révolutionnaire et que fait-elle maintenant ?

Par la prise en charge par le gouvernement de tout le domaine de l'enseignement ainsi que de la planification

économique et sociale, il va sans dire que les œuvres éducatives et sociales de l'Eglise ont disparu de la scène nationale. Pour une variété de raisons qu'il serait trop long à expliquer ici (quoique nous reviendrons sur l'une d'entre elles, un peu plus loin), le personnel apostolique a été passablement réduit ; les frères enseignants ont pratiquement disparu, les religieuses sont passées d'environ 2,000 à environ 200, les prêtres d'environ 700 à environ 250, les militants d'Action catholique, plus difficiles à évaluer, ont certainement été réduits de plus de la moitié.

L'Eglise, dans ces circonstances, a dû repenser son apostolat : les limitations nouvelles de son champ d'apostolat et la réduction de ses effectifs les plus actifs l'exigeaient. Ainsi, un bon nombre de professeurs de collège, prêtres, passèrent dans des paroisses, un certain nombre de communautés sacerdotales se sont créées ou renforcées, certaines communautés religieuses féminines se sont redéfinies en fonction de la catéchèse et de la pastorale paroissiale.

LES TROIS PASTORALES EN ÉVOLUTION

En quoi consiste donc, aujourd'hui, l'activité apostolique de l'Eglise dans la Perle des Antilles ?

La *pastorale prophétique* s'est épurée et a gagné en profondeur : l'homélie dominicale a été renouvelée, des catéchèses adaptées aux enfants, aux adolescents et aux adultes ont été conçues avec la participation des laïcs, des bibliothèques d'information religieuse ont été établies en plusieurs endroits.

La *pastorale sacramentelle* est devenue, surtout à l'occasion du baptême et du mariage, une annonce plus vivante de l'Evangile et un appel plus personnel à la foi et aux responsabilités chrétiennes des parents et des jeunes époux. La préparation communautaire aux sacrements et l'intensification de la liturgie en langue vivante complètent ce travail d'approfondissement.

Mais c'est peut-être dans le secteur de ce que je nommerais la *pastorale de l'amour rayonnant* que le changement de situation se fait le plus sentir. Parce que l'amour chrétien, depuis des siècles, s'était manifesté (ou cherchait à se manifester) à travers certaines structures (ou institutions) il était devenu comme parasite de certaines formes de souffrance humaine. Aussi, lorsque la société temporelle en vient à juger qu'il est de son ressort de prendre à sa charge le soulagement de ces souffrances, et par conséquent aussi de récupérer les institutions qui les assumaient, il n'est pas surprenant que cet amour se sente frustré et portant à vide.

Cet aspect de la pastorale n'est pas très bien défini et on aura besoin, sans doute, de quelques années encore pour arriver à quelques idées claires sur les formes qu'il peut prendre dorénavant. Certaines formes d'action sociale continuent toutefois de s'exercer. Sous le contrôle du gouvernement, des religieux et des religieuses travaillent encore dans quelques crèches et cliniques, d'autres s'adonnent à certains services sociaux. L'Action catholique générale se structure autour d'un conseil national, des conseils diocésains et des conseils paroissiaux. Elle exerce son activité à travers ses services techniques : formation, liturgie, apostolat et catéchèse.

EST-CE LÀ LA COEXISTENCE ?

Peu à peu, à travers tensions, incompréhensions, souffrances, doutes, expériences, s'est établie ce qu'en d'autres régions on est convenu d'appeler « coexistence » mais qui, dans le contexte cubain, ne correspond peut-être pas exactement à la réalité. Le terme, dans le cas, signifie trop et trop peu ; trop, si on veut signifier par là des relations prédéterminées et bien structurées, et trop peu si on veut signifier une pure subsistance sans possibilité de dynamisme et d'épanouissement. Et on revient ainsi à la difficulté que je signalais au début de

cet article, de définir la situation actuelle de l'Eglise à Cuba aujourd'hui.

Je pense que cette difficulté vient du fait que dans ce laboratoire social qu'est Cuba depuis quelques années, des hommes nouveaux du gouvernement et de l'Eglise cherchent un nouveau modèle concret de société et de présence de l'Eglise dans la société. Il est trop tôt pour baptiser le nouveau-né. Cependant, on peut essayer d'expliquer les motivations de ceux qui ont contribué et continuent de contribuer à sa naissance. C'est ce qui constitue la seconde partie de cet article.

MOTIVATIONS THÉOLOGIQUES DE L'ACTIVITÉ PASTORALE

Dans les derniers mois de 1960 et jusque vers la fin de 1961, beaucoup de chrétiens, responsables à différents degrés de la tâche apostolique, eurent à prendre des décisions quant à leur avenir personnel ou quant à l'orientation de l'un ou l'autre secteur de l'Eglise. Ce serait une rationalisation « post facto » que de laisser croire que toutes ces décisions furent prises sur une base théologique réfléchie. Aujourd'hui, dans une atmosphère plus calme, par l'étude et la méditation, beaucoup d'entre eux arrivent à une pensée théologique plus cohérente, bien qu'il y ait encore beaucoup de chemin à faire.

PARTIR OU RESTER ?

Un premier grand ensemble de problèmes et de questions peut être traité sous ce dernier titre. Cette problématique est la première qui s'est présentée chronologiquement. Elle est aussi la première en ordre logique. Ce n'est sans doute pas un dilemme nouveau dans la vie des missions, mais son importance et son intérêt ici viennent de ce que nous avons affaire à un pays d'Amérique latine où une Eglise est déjà établie et où la majorité de la population est baptisée. C'est à cause de cela que l'opinion de saint Augustin est intéressante ici.

LA RÉPONSE DE SAINT AUGUSTIN

On trouve dans la correspondance de saint Augustin une réponse à une lettre d'un de ses amis, évêque du nord de l'Afrique à l'époque de l'invasion des Barbares. Celui-ci lui demandait si réellement les pasteurs devaient rester sur place et s'exposer à y laisser leur peau, ou, suivant le conseil du Seigneur, secouer la poussière de leurs sandales et aller dans une autre région.

Saint Augustin lui répond en lui disant que le conseil de Jésus ne s'applique pas à son cas, mais bien au cas de l'évangélisation des régions païennes ; si après la prédication on chasse ou poursuit le missionnaire, il peut s'en aller en paix annoncer la Bonne Nouvelle en d'autres lieux. Mais dans le cas d'Eglises établies avec des chrétiens fidèles, en Afrique, saint Augustin affirme que les pasteurs doivent rester avec leurs fidèles, car c'est dans ces moments de difficultés que ceux-ci ont le plus de besoin de l'appui de ceux-là ; autrement ce serait une désertion.

La réponse de saint Augustin devrait faire réfléchir tous ceux qui ont quelque responsabilité d'Eglise en Amérique latine, car tôt ou tard, ils pourront être confrontés avec le même problème. Ce n'est pas parce qu'une situation devient moins favorable qu'on doit tout abandonner comme l'enfant boudeur qui rejette tout parce que ses parents ne veulent pas tout lui donner.

THÉOLOGIENS DE LA FIDÉLITÉ

Beaucoup sont restés à leur poste à Cuba, incarnant, parfois sans le savoir, l'argument de l'évêque d'Hippone. Quelques-uns, avec le temps, ont approfondi leurs motivations théologiques pour rester. Ignorant tout de la pensée de théologiens allemands comme Karl Barth et Johannes Hamel sur le sujet, ils évoluaient dans la même ligne qu'eux. Dieu est aussi le Dieu des marxistes et l'annonce de son Evangile s'adresse aussi à eux. Il n'y a pas de liaison entre l'Eglise et le ghetto capitaliste.

FIDÈLE JUSQU'OU ?

Enfin, toujours dans le même ordre de pensée, quelles sont les raisons valables de partir ? Nous n'en voyons que deux qui se résument en une : la mort. La première est l'obéissance à un ordre formel d'un supérieur. Ici, il faudrait faire plusieurs remarques. Brièvement disons que très souvent un supérieur agit sur les informations qu'on lui donne. Il y a une énorme responsabilité morale chez les inférieurs d'informer selon l'exacte vérité les supérieurs. Ajoutons que le bon sens demande qu'un supérieur général à l'extérieur du pays laisse les décisions aux supérieurs régionaux ou provinciaux qui connaissent, en général, beaucoup mieux la situation locale. Enfin, on doit toujours laisser la liberté aux inférieurs de faire leurs commentaires et de donner leur point de vue. Si après cela, l'ordre est formel, normalement, comme mort, on obéira.

La seconde raison est la déportation physique, bien qu'il soit possible parfois de se cacher et de l'éviter. Pour l'étranger, le recours honnête aux moyens diplomatiques peut s'avérer parfois valide, comme saint Paul recourant à sa citoyenneté romaine. Il reste la mort à laquelle d'ailleurs ces deux raisons s'assimilent : on part contre sa volonté libre.

Ce commentaire peut paraître long, mais si les idées avaient été un peu plus claires, il y aurait actuellement à Cuba plus de religieuses, plus de religieux, plus de prêtres et plus de chrétiens. On ne doit pas voir se répéter une saignée de ce genre, en grande partie volontaire, dans d'autres pays sous peine d'accepter la non-signification de l'Evangile pour toute une part de l'humanité.

ARGUMENTS CONTRE LA « COEXISTENCE »

Une fois solutionné le problème de leur présence dans le pays, beaucoup ont eu, et ont encore, à la justifier devant certains. On trouve ici toute une série d'objections que j'ai placées sous le sous-titre que nous avons lu ; je les rapporte sans ordre spécial avec les réponses qui ont été assez souvent apportées.

LE MYTHE DE LA PROPAGANDE

— « Les chrétiens qui veulent perpétuer la présence de l'Eglise dans ce régime sont les instruments de la propagande ». C'est possible, mais cela n'a jamais été un argument pour que l'Eglise se retire et abandonne sa Mission, dans aucun pays, à aucune époque, aux prises avec quelque idéologie que ce soit. Le faire aurait été, la plupart du temps, devenir le jouet de la propagande adverse. De fait, à peu près jamais l'argument n'est utilisé par la propagande cubaine, alors que la sortie volontaire d'un bon nombre de prêtres, religieux, et religieuses l'a été énormément par la propagande américaine. Le message de l'Evangile est transcendant, mais ne peut éviter, malheureusement, d'être mal compris dans quelque régime que ce soit.

LE MYTHE DE LA COLLABORATION

— « La seule présence de l'Eglise est une collaboration ou une approbation du communisme intrinsèquement mauvais ». Il faudrait relire la « Pacem in Terris » de Jean XXIII et, de plus, se dire ceci : le gouvernement n'a jamais demandé ni à l'Eglise comme institution, ni aux individus, de compromis incompatibles avec la foi. Par ailleurs, si la

seule présence de l'Eglise dans un régime est une approbation de son idéologie ou de sa politique, celle-ci a réellement une histoire répugnante d'approbations de politiques et d'idéologies afreuses ; que pense-t-on de sa présence au Paraguay, à Saint-Domingue du temps de Trujillo, en Haïti, en Allemagne hitlérienne, etc. L'argument serait infantile et ne mériterait pas de s'y arrêter s'il n'était continuellement rabâché. Il faut ajouter, et c'est peut-être le plus important, qu'il n'y a pas de communisme mais des communismes comme il n'y a pas de socialisme mais des socialismes et que nier le dialogue avec une forme de ceux-ci ou de ceux-là parce qu'il a été difficile ou impossible avec une autre forme, c'est simplement un manque grave de réalisme social.

— « Tout dans ce régime est mauvais et ceux qui ne veulent collaborer positivement à sa destruction sont des traîtres ». Ici, on veut positivement enrôler l'Eglise et les chrétiens dans une croisade violente. On a fait, avant le temps, le jugement dernier, et on a trouvé que tout le mal était du même côté et qu'il fallait le détruire. Pour l'Eglise comme institution c'est une position inadmissible, car comme dit saint Paul, ses armes ne sont pas charnelles. Elle ne peut lutter comme Goliath ; David l'a préfigurée. Quant aux chrétiens, on ne peut leur imposer une option au nom d'une position politique discutable d'ailleurs. Comme citoyens ils ont la liberté de faire l'option qu'ils jugent bon sous leur propre responsabilité et sans chercher à compromettre qui que ce soit pour se couvrir.

UNE VRAIE ÉGLISE À CUBA

« De toute façon il n'y a plus de vraie Eglise à Cuba ». Très souvent cette remarque vient de plusieurs qui ont laissé volontairement le territoire national, convaincus que l'Eglise disparaîtrait. Or elle demeure et a bonne mine. Il ne reste plus qu'à nier la réalité. D'autres identifient l'Eglise à certaines institutions qu'elle traîne depuis longtemps mais qui ne sont que des manifestations transitoires et circonstancielles de l'amour chrétien, comme nous avons dit plus haut : écoles, collèges, Université, hôpitaux, centres paroissiaux divers, coopératives, etc. Evidemment, si ceci disparaît, pour ceux qui l'identifient avec l'Eglise, celle-ci disparaît. Cependant, tout ceci peut disparaître et l'Eglise peut demeurer aussi vivace et plus belle que jamais. Nous reviendrons sur le sujet en conclusion. Pour le moment, disons que

les chrétiens de Cuba savent maintenant très bien que l'Eglise est toujours là, car ils sont là et ils savent en grand nombre, distinguer entre le permanent et le passager ; et ils ne peuvent qu'être très peiné en entendant parfois des remarques comme celle que nous commentons en ce moment.

... DÉPOSSÉDÉE ?

— « Comment oublier la perte des biens (écoles, certains locaux), les perquisitions, les détentions préventives, etc. ». Il y a eu des tensions entre le régime et l'Eglise, nous l'avons dit au tout début, et il y a eu des personnes lésées évidemment. Cependant, c'est ici que l'Evangile prend tout son sens. Il faut vivre pleinement ce que le Seigneur Jésus nous a dit sur l'amour des hommes et le pardon des offenses. C'est dur, personne ne le nie. Mais c'est la seule porte de sortie si on veut continuer à se dire chrétien. Quelle méditation et quel programme de vie le passage de saint Matthieu, Chap. 5, versets 43 à 48, pour ceux qui continuent à vivre sur place ! Pour ceux qui sont partis ce peut être un grave reproche, une chance perdue.

... SANS JEUNES ?

— « De toute façon, vous avez une Eglise condamnée à mourir, une Eglise de vieux, car la jeunesse vous échappe ». J'aimerais savoir si la jeunesse échappe davantage à Cuba à l'irradiation de l'Evangile (car c'est ce qui importe, n'est-ce pas, et non les mouvements, les œuvres, les édifices) que dans la plupart des autres pays. A longue période la jeunesse cubaine sera peut-être plus altruiste, plus disciplinée et plus consciente que celle des autres pays latino-américains. Si le témoignage chrétien continue, il y aura peut-être moins de baptisés nominaux et plus de chrétiens authentiques. Le Seigneur n'a jamais demandé de résultats quantitatifs, Il a dit d'aller annoncer la Grande et Bonne Nouvelle, de laisser croître la Moisson, et Lui récoltera. Il faut quand même croire à la force de la grâce de Dieu qui n'a pas besoin de nos « trucs et machins » apostoliques, ou sinon, qu'est-ce que la foi et qui est Dieu ?

POUR UNE THÉOLOGIE DE LA PRÉSENCE CHRÉTIENNE EN PAYS MARXISTE

J'espère avoir laissé sentir assez clairement la nécessité d'une réflexion théologique beaucoup plus sérieuse que

celle qu'on a vu jusqu'ici en ce qui concerne la pastorale et la conduite chrétienne en pays à idéologie marxiste, au moins officiellement (sans compter l'étude nécessaire des formes de marxisme en beaucoup de pays en voie de développement, mais c'est un autre problème peut-être). Inutile de dire que les encycliques sur le communisme et les condamnations ne nous servent à rien.

SE DÉSENGAGER DE LA PROPAGANDE OCCIDENTALE

On a senti peut-être aussi l'urgence pour quelques responsables de l'œuvre apostolique de se dégager de la propagande « occidentale » et cesser de penser que l'annonce de l'Evangile et l'Eglise de Dieu sont remises en question dans la lutte des grandes puissances et que celle-ci est engagée par le fait même. Il faut être parfaitement convaincu que les rideaux (de fer ou d'autre nature) ont toujours deux faces et qu'ils n'existent tout simplement pas pour l'Evangile et ses apôtres. Il faudrait cesser de regarder les catholiques cubains (ou de quelque autre pays socialiste) comme des êtres spéciaux, un peu originaux ou dangereux ou à plaindre. Si on a trouvé essentiel et urgent de dé-occidentaliser (au sens culturel) l'Eglise pour qu'elle puisse être entendue en d'autres milieux culturels (je pense à l'Orient, à l'Afrique), il est grand temps qu'on la dé-capitalise, ou mieux qu'on la dé-idéologise pour qu'elle puisse être comprise dans des structures sociales et économiques totalement nouvelles, animées par de nouvelles idéologies.

ENFIN LIBRES...

Fondamentalement, la pastorale vécue actuellement à Cuba ne diffère pas des lignes de base de la pastorale qui s'est développée ces dernières années, comme nous l'avons vu d'ailleurs plus haut. Ce qui peut aider énormément, c'est qu'un grand nombre des empêchements au développement de cette pastorale, qui existent dans tant de pays, déjà ont été enlevés à Cuba.

Je ne veux pas dire que tous ont profité de l'occasion offerte, mais déjà on a saisi la situation et de grands pas sont possibles. A Cuba aujourd'hui l'Eglise vit intensément et bellement, parce que profondément libre et chaque jour plus pure, n'a pas besoin de pitié, mais de compréhension et d'interlocuteur valable.

DOSSIER

RELIGION

Catholicisme obstacle au progrès ?

Le 2 décembre dernier, le Mouvement Laïque de Langue Française tenait à l'Université de Montréal un teach-in au cours duquel, de midi à minuit, vingt-quatre conférenciers et trois panelistes nous ont entretenus d'un thème qui ne manquait pas d'ampleur : le catholicisme est-il devenu un obstacle au progrès du Québec ?

Il faut féliciter le M.L.F. du caractère ouvert de ce teach-in, de la liberté laissée aux participants et de l'ouverture d'esprit manifestée dans le choix des conférenciers. Tenant compte de la question posée et de l'orientation prise par le M.L.F. depuis quelque temps, on aurait pu craindre que ce teach-in prit la forme d'un lavage de cerveaux effectué par les membres les plus radicaux du mouvement. Il n'en fut rien : plusieurs conférenciers étaient des catholiques, certains n'ont pas hésité à manifester leurs réticences vis-à-vis des orientations actuelles du M.L.F. Tout cela est fort sain.

PIERRE PELLETIER

Dominicain, professeur de philosophie, Université de Montréal.

VARIATIONS

SUR UN THÈME

Les façons de traiter le thème proposé furent multiples. Quelques conférenciers ont refusé carrément de répondre à la question posée, soit parce « qu'ils en ont assez de faire le procès du cléricalisme, procès qui dure depuis vingt-cinq ans », soit parce qu'ils n'aiment « se battre ni pour ni contre les mythes », soit encore parce qu'ils jugent la question anachronique. D'autres ont refusé de faire le procès du catholicisme et s'en sont pris au seul cléricalisme. Quelques-uns s'en sont pris au catholicisme en tant que religion, la plupart au catholicisme tel que vécu au Québec, c'est-à-dire au catholicisme dans la forme sociologique et historique qu'il a prise chez nous.

CONFUSION INÉVITABLE

Deux ou trois conférenciers se sont référés à l'aile marchante du catholicisme québécois, vue par les uns comme la préfiguration de ce que sera le catholicisme de demain et par les autres comme la forme plus subtile et plus sournoise d'un vieux mal. Si tous ont parlé du « catholicisme », on peut dire qu'en fait, ce même mot a pris les sens les plus divers au cours de ce teach-in. Il y a déjà là, croyons-nous, un phénomène intéressant. Si l'on désire que s'instaurent de vrais dialogues sur ce thème, il serait sans doute souhaitable qu'on délimite davantage, dans les rencontres qui, je l'espère, suivront, les divers plans de discussion. Il faudrait pouvoir discuter de la religion et du progrès, du christianisme et du progrès, du catholicisme tel qu'il a été vécu au Québec, du catholicisme tel qu'il est vécu aujourd'hui au Québec et, aussi, se tourner vers l'avenir et parler du catholicisme tel qu'il *pourra être* vécu au Québec.

ÉTAPE NÉCESSAIRE

Je ne reproche pas au teach-in du 2 décembre d'avoir confondu ces plans. Au contraire, je crois que l'un des effets positifs de ce teach-in aura été de nous faire prendre conscience de la polyvalence du terme « catholicisme » et du besoin qu'il y aurait d'étudier le problème sous ses diverses facettes et,

sans doute, de façon plus scientifique. Le 2 décembre, ce sont des « fois », des passions, des sentiments, des intuitions, des malaises, des revendications, des rancunes, des espoirs, des craintes qui se sont exprimés. Étape nécessaire sans doute, mais qu'il faudra dépasser.

CATHOLICISME ET PROGRÈS

Si le terme « catholicisme » a été pris en des sens divers, celui de « progrès » n'a pas, lui non plus, échappé à ce sort. Il a reçu tour à tour le sens de « émancipation de la femme », de progrès matériel des zones sous-développées, de maturité psychologique, de pluralisme, d'humanisme, de démocratisation. Selon que l'on donnait au progrès tel ou tel de ces sens, on accusait le catholicisme ou le cléricalisme de favoriser l'état d'infériorité de la femme vis-à-vis de la caste masculine, de retarder l'avènement de la justice en faisant du replâtrage et en empêchant, par les œuvres de charité, la prise de conscience de leur misère par les sous-développés.

Fuite du monde

C'était s'inscrire contre le progrès que de favoriser l'infantilisme psychologique en invitant les hommes à « croire sans comprendre », à se soumettre passivement à une autorité qui vient d'en haut, à s'installer dans la passivité, la paresse intellectuelle ; d'entraver le pluralisme et l'acceptation inconditionnelle d'autrui. Car si la tendance fondamentale du « catholicisme » est au dogmatisme et au désir incrochable de pouvoir, de domination, il nuit à l'avènement d'un véritable humanisme. Car en déclarant que « l'essentiel, c'est le ciel » le « catholicisme » considère comme inessentiels les tâches et les valeurs terrestres ; il est un obstacle à la démocratisation de la société, tant parce que l'Eglise a une structure féodale non-démocratique que parce qu'elle fait de la politique sans l'admettre, à la déroba, par des moyens détournés, des manœuvres secrètes. Derrière la diversité des sens donnés au mot « progrès », on découvre pourtant une certaine unité.

Consensus sur le progrès

L'ensemble des participants semblait avoir en vue une société d'hommes psychologiquement mûrs, politiquement égaux et libres, économiquement maîtres des richesses de leur pays, une société démocratique où règne la justice, une société d'hommes doués d'une culture convenable et capables de penser, de poser les problèmes, d'hommes en quête de vérité.

Qui entrave le progrès ?

Face à ce progrès entrevu, désiré, on s'est demandé si le catholicisme était devenu un obstacle ou plutôt s'il avait été, est et sera un obstacle. Il ne faudrait pas croire pourtant que le teach-in a été un procès où le seul accusé aurait été le catholicisme.

Certains conférenciers ont signalé que le grand obstacle au progrès du Québec, ce n'était ni le catholicisme ni le clergé, mais bien l'impérialisme américain ou encore la démission de nos gouvernants, de nos juges, de nos politiciens, de nos industriels, de nos professionnels qui, agissant en arrivistes pressés de s'enrichir, se sont entièrement désintéressés des intérêts du peuple, se sont comportés en « couillons », ont été les instruments de l'exploitation capitaliste et n'ont rien fait pour combattre le sous-développement économique et culturel du Québec.

Effet ou cause

Certains conférenciers ont également signalé la complexité du problème, rappelant que les clercs sont comme tout homme, tributaires de leur milieu, qu'on ne peut accuser un groupe religieux d'être seul responsable d'un comportement social d'ensemble et que le catholicisme québécois est peut-être autant un effet qu'une cause de ce comportement social d'ensemble.

PROCÈS DU CATHOLICISME

Malgré la diversité des opinions exprimées et les nuances apportées, il reste que le teach-in, de par son thème même, a été, en grande partie, un procès du catholicisme. Il serait évidemment facile, trop facile peut-être, de questionner la question elle-même et de proposer un autre teach-in sur le thème : le catholicisme est-il ou peut-il être un facteur positif dans la survie et le progrès du Québec ? Mais il nous paraîtrait oiseux de nous engager ici dans cette voie de réflexion qui, pour

le moment du moins, serait hors de propos. Il me paraît plus opportun d'envisager positivement les problèmes que ce teach-in a posés, avec franchise, aux catholiques, à l'Eglise, aux clercs. Ce faisant, je ne crois pas agir en

« clerc honteux », mais bien en chrétien lucide, convaincu que ce n'est pas par excès de fidélité au Christ et à l'Evangile que le catholicisme a pu être et peut encore être un obstacle au progrès du Québec.

CATHOLICISME

GROUPE DE PRESSION

Parmi les reproches faits au catholicisme, il en est certains que tout catholique sérieux ne peut refuser. C'est par ceux-là que nous commencerons en souhaitant que les abus dénoncés soient corrigés le plus tôt possible et convaincus qu'ils peuvent l'être sans difficultés.

L'ARGENT

On accuse l'Eglise d'être un pouvoir financier, de se faire la complice des grands capitalistes et de se servir de son pouvoir économique pour influencer les gouvernants, compromettant ainsi le progrès économique du Québec. Pour appuyer ces affirmations, on signale qu'une communauté religieuse est propriétaire d'une rue de taudis dans St-Henri, que des communautés religieuses investissent, par l'intermédiaire de compagnies de finances, dans des prêts à court terme qui leur rapportent des profits usuraires, tandis que d'autres communautés sont propriétaires d'hôpitaux ou d'orphelinats dont les deux tiers du coût de construction ont été défrayés par les fonds publics. On ajoute à cela que l'Eglise boycotte le syndicalisme de ses propres employés, paye des salaires de famine et jouit d'exemptions de taxes qui en font un « enfant gâté de l'Etat ».

Certains de nos lecteurs éprouveront sans doute un sentiment de lassitude en entendant parler, encore une fois, de ces griefs tant de fois ressassés. Mais puisque plusieurs conférenciers du teach-in ont cru bon de les ressasser encore une fois, qu'on nous permette, là-dessus, quelques remarques qui, elles non plus, ne sont pas neuves. Disons d'abord que les catholiques sont les premiers à trouver regrettables les abus sans doute réels dont il a été fait état et à souhaiter que l'Eglise, en tant que pouvoir financier, se conforme à sa propre doctrine sociale, se soumette aux normes les plus élémentaires de l'éthique et de la démocratie. Si l'E-

glise, dans la société capitaliste, juge nécessaire d'avoir des propriétés foncières et d'investir, qu'elle le fasse ouvertement en divulguant ses investissements. Ajoutons cependant qu'il ne faudrait pas ériger en mythe cette Eglise-pouvoir-financier, en voyant dans l'Eglise une espèce de super-trust. Est-il besoin de rappeler que les diocèses, les paroisses, les maisons religieuses sont des corporations civiles indépendantes les unes des autres et qu'il n'existe pas, que je sache, de « grand conseil » d'administration, chargé de gérer tous les biens de l'Eglise québécoise.

Qu'on me permette enfin de rappeler que certains « privilèges », comme l'exemption de taxes, les subventions généreuses, sont liés à des situations historiques dans lesquelles la responsabilité du gouvernement n'est pas négligeable : comment aurait-on pu, en toute justice, taxer des institutions qui rendaient des services publics sans percevoir de rémunérations adéquates ? J'hésite à croire que les gouvernants auraient accordé de si larges subventions à des institutions religieuses, s'ils n'avaient eu conscience de faire, en fin de compte, une « bonne affaire »... Il est certain, par ailleurs, qu'il faut reviser ces façons de faire, dans la mesure où les religieux et religieuses engagés dans l'éducation et les œuvres sociales sont payés comme tout fonctionnaire de l'Etat.

LA POLITIQUE

On reproche aussi à l'Eglise d'être une entité politique qui fait de la politique sans l'admettre et qui refuse de se présenter comme force politique. Sur ce point, il faut évidemment éviter les jugements sommaires : chacun sait que les catholiques (i.e. l'Eglise dans son sens le plus riche) ont des options politiques différentes et qu'il y a des « curés » libéraux, conservateurs, NPD, RIN, et même PSQ. Ce qu'on peut reprocher au clergé sur ce point, c'est

DOSSIER - MINUTE

« Le catholicisme est-il devenu un obstacle au progrès du Québec ? » Question mal posée, tendancieuse, anachronique ? Peut-être. Mais question, qui par son ampleur même, a permis à 27 conférenciers d'envisager sous tous ses angles les relations du catholicisme et du progrès, au Québec.

Les réponses données à la question posée se situent à deux niveaux fort distincts : le niveau de l'Eglise » comme groupe de pression et celui du catholicisme comme religion et comme foi. Si un catholique peut être d'accord avec beaucoup des critiques adressées à l'Eglise-force de pression, il ne peut l'être aussi largement avec les critiques adressées à son espérance et à sa foi. Mais sur ce second point, il peut au moins écouter les critiques qu'on lui adresse, s'interroger, et inviter son collègue incroyant à l'accompagner dans cette interrogation.

Le catholique peut aussi inviter son collègue incroyant à se demander si nous ne pourrions pas bâtir ensemble le Québec de demain. Nos jugements sur l'autre ne sont-ils pas trop sommaires ? N'y a-t-il pas des valeurs communes qui peuvent nous rapprocher ? Ou faudra-t-il que chacun s'enferme dans son dogmatisme ?

d'avoir abusé de son prestige pour influencer le vote des citoyens. C'est là un abus de pouvoir qu'on ne saurait trop déplorer. Mais ce qu'on reproche surtout à l'Eglise, c'est de faire des pressions sur les députés, les ministres, de noyauter des groupes de parents, de façon à manœuvrer le gouvernement, et cela, sous le couvert d'une action qui se refuse à prendre le nom de politique.

Dans la mesure où ces pressions et ces noyautages existent, il faut souhaiter que les évêques, les prêtres et les catholiques influents prennent conscience du pluralisme politique des catholiques, pluralisme qui interdit à quelques hommes de faire des pressions au nom d'un groupe qui n'a pas été consulté et dans lequel l'unanimité politique n'existe pas. De ce point de vue, l'Eglise ne peut agir comme un corps intermédiaire, comme un groupe de pression, sauf en des cas exceptionnels.

Agir ouvertement

Dans ces cas, il faudrait agir ouvertement, lorsque des valeurs évangéliques sont en jeu ou après s'être assuré que la majorité des catholiques appuient telle ou telle position. Ni les évêques ni les prêtres n'ont reçu le mandat de prendre des options politiques au nom de leurs fidèles. Nous croyons qu'en agissant autrement, l'Eglise en tant que groupe de pression plus ou moins occulte, est, en effet, un obstacle à la démocratie.

Ces remarques n'excluent pas tout rôle politique de la hiérarchie ou du clergé. Mais elle veulent signaler que, devant des options politiques, le rôle propre des pasteurs est de rappeler à leur fidèles les valeurs chrétiennes qui sont en cause, non de faire des options au nom de leurs fidèles, sans que ceux-ci n'en sachent rien ou ne puissent faire entendre leur voix.

LA LÉGISLATION

En relation avec ce rôle crypto-politique de l'Eglise, on a signalé, au teach-in, l'influence qu'a pu avoir l'Eglise sur la législation. J'ignore si l'Eglise a, de fait, joué un rôle dans l'élaboration de certaines lois. Ce qui est certain, c'est que le Canada et le Québec comptent aujourd'hui un certain nombre d'incroyants et qu'il est tout à fait inacceptable que ces incroyants soient pratiquement obligés de se marier devant un ministre du culte et qu'ils soient mal vus lorsqu'ils refusent de prêter serment sur la Bible. Il est injuste d'obliger les Juifs ou les incroyants à fréquenter une école protestante ou catholique. Il est non moins injuste de prétendre que pour être un Canadien à part entière, il faille croire en l'existence de Dieu. Depuis le dernier Concile, la pensée officielle de l'Eglise est désormais claire sur ce point : toute mesure ou législation impliquant une discrimination religieuse doit être combattue par les catholiques eux-mêmes, au nom de la liberté religieuse. Nous souhaitons avec Me Gilles Duguay que l'Etat cesse de faire de la théologie, qu'il respecte toutes les croyances... et toutes les incroyances.

Une « chapelle »

Sur tous les points que nous venons d'évoquer, nous croyons, avec M. Van Schendel, qu'il est du devoir de l'Etat et des citoyens, catholiques ou non, d'éviter que l'Eglise — en tant que force économique et politique — ne soit, au

sein de la société, un groupe clandestin trop fort, une « chapelle » préoccupée de ses intérêts personnels. Dans la mesure où l'Eglise accepte d'être, par certains aspects, un propriétaire foncier, un investisseur et un groupe de pression, elle doit accepter de jouer franc jeu et d'être traitée comme tel par l'Etat et les citoyens, à condition, bien sûr, que l'Etat ne fasse pas de l'Eglise son substitut ou sa succursale.

LE BIEN-ÊTRE

L'Eglise a joué et joue encore chez nous un rôle important dans l'aide aux déshérités, le soin des malades, l'éducation des orphelins, etc. Sur ce plan, il semble bien que l'Etat n'ait été que trop empressé de se démettre de ses responsabilités et de remettre à l'Eglise le soin de combler, par la charité, les vides creusés par l'injustice.

La « charité » comme l'a dit Gilles Desmarais a servi de masque à un gouvernement faible et aux riches exploités portés à croire que la « charité » les dispensait de la justice. Je ne crois pas, pour ma part, que l'action caritative de l'Eglise n'ait eu que des effets négatifs. Mais, s'il faut en croire les témoignages des jeunes ouvriers de St-Henri, certains pauvres en ont assez

de la « charité » et espèrent ne pas avoir à organiser des « arbres de Noël » pour les enfants de leurs enfants.

Il me paraît certain que, dans certains cas tout au moins, la « charité » est un obstacle au progrès, en tant qu'elle empêche les pauvres de prendre conscience de l'injustice dont ils sont victimes et de prendre les moyens nécessaires pour que justice leur soit faite. L'aumône, même faite de bon cœur, a été trop souvent accompagnée d'une invitation à la résignation. Il n'y a pas de doute que l'action sociale de l'Eglise doive s'orienter de plus en plus, notamment dans les cas où le terrain est mûr, dans un sens différent de celui de « charité » traditionnelle.

Il ne faut plus viser seulement à soulager la faim ou la misère par des « secours d'urgence », mais plutôt encourager et aider les sous-développés, les chômeurs, à prendre conscience de leurs droits et de leur force. S'il vient un moment où, plus conscients et plus forts, les pauvres préfèrent se passer des services des « curés » et des « œuvres », n'allons pas jouer à la mère-poule et les empêcher de faire leur « révolution » : l'Evangile peut être aussi présent dans la « révolution » qu'il l'est dans les « œuvres » et dans les « curés ».

CATHOLICISME

UNE RELIGION

Les problèmes qu'il nous reste à aborder sont, croyons-nous, plus sérieux et plus difficiles à résoudre. Les problèmes abordés jusqu'ici touchent, en effet, au visage social de l'Eglise, au rôle social joué par l'Eglise du Québec, problèmes dont la solution peut être envisagée sans difficultés par un catholique, car les transformations que nous avons proposées ou acceptées sur ce plan n'auraient pour effet que de rendre l'Eglise plus conforme à ce qu'elle est, plus conforme à l'intention de son fondateur, mieux adaptée aux nouvelles situations.

Les problèmes suivants nous semblent, au contraire, mettre en cause ce qu'on pourrait considérer comme des aspects essentiels du catholicisme. Nous nous référerons, dans les lignes qui suivent, à la communication de Mme Adèle Lauzon, et surtout à celles de Gaëtan Tremblay, Jacques Mackay et Pierre Maheu.

FACTEUR DE SUPERSTITION ?

Adèle Lauzon considère que le catholicisme est un obstacle au progrès dans la mesure où il est irrationnel et facteur de superstition. Le catholicisme québécois est un catholicisme domestiqué, « désacralisé », qui s'est laissé absorber par son rôle temporel et qui, au lieu d'être une religion authentique, est devenu un paravent de la peur, de la mesquinerie, de l'hypocrisie. La mentalité québécoise est, au point de vue religieux, une mentalité de comptable : on fait du marchandage avec Dieu. La mentalité québécoise est une mentalité où dominant la peur du risque (liée à la peur du péché), la « prudence », le conservatisme, l'auto-préservation. Le Québécois n'est donc pas profondément religieux. La religion est pour lui un refuge, un carcan de médiocrité, une source de peur et d'étouffement.

« *L'idéologie cléricale est incompatible avec une idéologie humaniste* ».

GAÉTAN TREMBLAY

« *L'Evangile s'inscrit dans le mouvement de libération de l'homme* ».

JACQUES GRAND'MAISON

Mme Lauzon n'entend pas accuser le catholicisme de tous ces défauts québécois : elle se demande seulement dans quelle mesure le catholicisme est cause de cette mentalité et invite ses auditeurs à trouver les autres facteurs qui auraient pu contribuer à créer cette mentalité de « paralytiques ».

Alors que Mme Lauzon laisse entendre que le catholicisme québécois est une caricature du christianisme authentique, Gaëtan Tremblay, Jacques Mackay et Pierre Maheu semblent voir dans le catholicisme québécois une des formes du catholicisme tout court, de sorte qu'à travers le catholicisme québécois c'est le catholicisme, voire toute religion, qui est mis en question.

ENNEMI D'UN VÉRITABLE HUMANISME ?

Tout en concédant qu'un hypothétique catholicisme évangélique ne serait pas un obstacle au progrès, M. Tremblay considère que le catholicisme vécu, le catholicisme historique, a été et est un obstacle au progrès, exception faite peut-être pour le catholicisme d'une « aile marchante » de l'Eglise, laquelle « aile marchante » sert d'ailleurs de caution à l'Eglise et ne peut être considérée comme représentative. A la vérité l'idéologie cléricale est incompatible avec une idéologie humaniste, car cette idéologie cléricale cherche à dépersonnaliser l'homme en lui proposant des valeurs surnaturelles. Cette idéologie dispose d'ailleurs d'un pouvoir considérable tant sur les consciences que sur les institutions.

Ce pouvoir clérical tend sans cesse à se perpétuer et à dépasser ses prérogatives : il tend à instaurer la théocratie et donc à empêcher l'avènement d'un véritable humanisme et d'une authentique société civile. On peut bien laisser une place à la religion dans la société, mais à condition que les clercs se resservent au « service religieux ». A vrai dire, cependant, toute religion est aliénante.

SOURCE D'INFANTILISME ?

Dans un exposé remarquable, le Dr Mackay a répondu, pour sa part, que

le catholicisme tel que vécu, continue d'être un obstacle au progrès du Québec. Dès qu'elle est associée au pouvoir, l'Eglise agit (comme le montre l'histoire) avec tout l'absolutisme et le dogmatisme dont elle est capable. L'Eglise, de soi, ne fait que « tolérer » le pluralisme et, s'il y a aujourd'hui une certaine évolution dans l'attitude de l'Eglise, il s'agit d'une évolution à laquelle elle a été forcée par les circonstances extérieures.

Cette difficulté d'accepter le pluralisme s'enracine dans le dogmatisme de l'Eglise, dogmatisme selon lequel le groupe catholique se considère comme possesseur de la vérité, ce qui a pour effet de l'empêcher d'accepter autrui de façon inconditionnelle. Il y a aussi dans le catholicisme une tendance fondamentale à infantiliser les hommes, en les obligeant à croire des choses qu'ils ne comprennent pas, en les incitant à se soumettre de façon infantile à une autorité absolue. « Croire sans comprendre » est une démarche psychologique qui, jointe à la soumission infantile à l'autorité, entraîne une démission de la pensée, incite à la paresse intellectuelle et, finalement, à la démission devant les défis lancés à l'homme.

Ces phénomènes vont à l'encontre du progrès psychologique et social, tendent à retarder tout progrès, lequel ne peut venir alors que de courants de pensée étrangers au catholicisme. Il est assez révélateur de remarquer, à cet effet, le phénomène de la « double vie », phénomène typique des catholiques chez qui on trouve un schème religieux et un schème vital.

Sans doute existe-t-il une angoisse normale qui fait de la religion un besoin pour la plupart des hommes, étant donné leur état psychologique. Mais c'est mal résoudre l'angoisse humaine que de lui proposer un Absolu transcendant et de lui servir des dogmatismes rassurants. L'angoisse humaine doit trouver ses réponses au niveau de l'humain.

SOLIDAIRE DE LA RÉACTION ?

Pierre Maheu rappelle, de son côté, que l'Eglise, depuis la conquête, a appuyé le pouvoir établi et s'est appuyée

sur lui. Liée au pouvoir et préoccupée de conserver l'héritage religieux et culturel des Canadiens français, l'Eglise est devenue un ferment d'autoritarisme et de traditionalisme. Elle a proposé aux Canadiens une autorité qui est au-dessus de la société et à laquelle on ne peut demander de compter. Instrument de la *survivance* française, l'Eglise a vécu tournée vers le passé. Elle a donc été une Eglise réactionnaire. Ce refus d'un monde qui n'était pas notre monde s'est traduit dans un refus de l'action, de la vie quotidienne, de la révolution industrielle, refus qui s'est fait au profit d'un « ailleurs » (l'essentiel c'est le ciel). Dans ces perspectives, l'homme et la vie sont inessentiels. Au bout du compte, le Canadien français se retrouve aliéné, vivant dans un monde qui n'est pas le sien, tourné vers un passé perdu et un avenir céleste, résigné à son présent. Son agressivité, non-intégrée, s'est retournée contre lui et s'est transformée en auto-destruction.

Tout cela a conduit les Canadiens à la taverne (lieu où l'homme peut affirmer sa virilité sans difficulté et compenser sa démission devant la vie) et au « joual », pour ne mentionner que quelques-uns des signes de cette aliénation. Mais le Dieu canadien-français est mort. Mort aussi le catholicisme québécois. Morte la culture traditionnelle.

Le « grand » problème ?

Notre tâche est de bâtir une nouvelle culture qui puisse rassembler tous les Canadiens français et qui, pour ce faire, doit être laïque. Mais cette nouvelle culture devra, pour s'instaurer, vaincre les obstacles qui subsistent : le cléralisme, la hiérarchie catholique qui a partie liée avec l'ordre établi et qui est encore une force dogmatique, sociale et économique, quoiqu'on puisse déjà déceler une amorce de sa mort dans l'affaiblissement de son dogmatisme, dogmatisme sans lequel l'Eglise ne peut survivre.

Restent enfin les structures sociales qui sont telles qu'elles empêchent le Canadien d'être athée (« Dieu m'a fait perdre deux ou trois emplois ») et l'empêchent même d'être librement chrétien, tellement elles l'incitent à l'être.

(Je m'excuse auprès des personnes citées si j'ai donné un résumé inexact de leur pensée. Je n'ai disposé pour ce travail que des notes prises au cours de leurs exposés. Toute déformation de leur pensée ne serait due qu'aux déficiences de mes notes et de ma mémoire...).

CATHOLICISME

FERMENT DE LIBÉRATION

Les problèmes posés par les exposés que je viens de résumer sont, pour un catholique, beaucoup plus graves que les problèmes évoqués plus haut, car, en voyant dans le christianisme vécu au Québec un obstacle à l'épanouissement personnel et social de l'homme, un obstacle à l'avènement d'un humanisme authentique, ils touchent au cœur même de notre espérance chrétienne.

Quel catholique continuerait de croire en Jésus-Christ et en l'Eglise de Dieu si on le convainquait que le catholicisme a été, est et sera toujours un obstacle à la libération et l'épanouissement de l'homme ? Sans préjuger de la foi et de l'espérance de tous les catholiques, je me crois autorisé à affirmer que l'une des convictions profondes de beaucoup d'entre nous c'est que le christianisme est foncièrement, comme l'a affirmé l'abbé Grand'Maison, un ferment de libération et d'humanisation de l'homme.

Comme dans les contes de fées ?

Mais ne sommes-nous pas des idéalistes que les faits réfutent ?

Je n'ai pas l'intention de refaire ici le bilan du catholicisme ni de reprendre à la base les affirmations des conférenciers auxquels je me réfère. Il faudrait, pour cela, refaire l'histoire des vingt derniers siècles, et d'autre part, reprendre les critiques de la religion qui ont déjà été faites par Marx, Freud, Comte et quelques autres, critiques qui ne sont pas sans parenté avec celles que l'on adresse maintenant au catholicisme québécois.

Je n'ai d'ailleurs pas l'intention de réfuter ici qui que ce soit. Je voudrais plutôt interroger tous ceux qui sont encore assez jeunes d'âme pour s'interroger, et suggérer quelques voies de réflexion.

QUI EST DIEU ?

Ne pourrait-on pas accepter, dans son ensemble, la description que Mme Lauzon fait de la mentalité québécoise, tout en reconnaissant, bien sûr, qu'il y a des exceptions et que cette description s'applique surtout aux plus de trente ans ? Ne pourrait-on accepter aussi, avec elle, que le catholicisme a joué son rôle dans la formation de cette mentalité dont le

trait dominant est sans doute la peur, la peur du risque, la peur de la vie, la peur du père en somme ?

Le Dieu des Québécois ne serait-il pas, d'abord et avant tout, un Père policier, castrateur, qui punit de mort toute tentative de vie ? Sans doute est-ce là un Dieu de vaincus, fait à notre image et ressemblance, et fort différent du Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Jésus, qui est un Dieu vainqueur de la mort. Mais un défi nous est lancé : réussissons-nous à remplacer notre Dieu de vaincus par le Dieu de Jésus-Christ ?

QUI EST L'HOMME ?

Les questions que nous pose M. Tremblay sont plus complexes. L'humanisme dont il parle est celui de Marx qui est, en effet, incompatible avec toute religion, tout surnaturel. Son affirmation : « l'idéologie cléricale est incompatible avec l'idéologie humaniste » paraît trait saugrenue si l'on se réfère à l'humanisme classique. Mais si l'on prend « humanisme » dans le sens d'épanouissement total de l'homme, ne pourrions-nous pas nous demander si, chez nous, il n'y a pas eu une coupure entre l'espérance de l'au-delà et les espérances humaines ? En ce sens, ne pourrait-on admettre que le surnaturel a été un obstacle au progrès du naturel ? Sans doute, l'« humanisme » marxiste nous semble-t-il un humanisme tronqué et croyons-nous qu'un véritable humanisme chrétien serait beaucoup plus humaniste que celui de Marx. Mais, en fait, le catholicisme québécois n'a-t-il pas aussi dépossédé l'homme de quelques-unes de ses dimensions fondamentales ?

QUI EST L'ÉGLISE ?

L'histoire pourrait difficilement démentir l'affirmation que « l'Eglise ne fait que tolérer le pluralisme ». L'idéal médiéval de la chrétienté, idéal qui a été transposé au Canada français, est un idéal d'unité à tout prix. L'Eglise a, là-dessus, changé, comme on le reconnaît volontiers. Mais a-t-on raison d'affirmer qu'il ne s'agit là que d'un repliement tactique, d'une manœuvre influencée de l'extérieur, ou peut-on espérer que l'Eglise ait accepté le pluralisme

comme un fait, voire comme un donné positif ? Problème difficile, à vrai dire, car il suppose que l'Eglise accepte de ne pas être seule en possession de « la vérité » et qu'elle accepte que les chemins vers Dieu soient divers et puissent même passer par l'incroyance.

DE QUELLE FOI S'AGIT-IL ?

La foi est-elle un facteur d'infantilisme psychologique ? Si on voit dans la foi un simple « croire sans comprendre », elle peut en effet être une démission de l'intelligence. Si, au contraire, on la considère comme un accueil de Dieu et de Jésus-Christ, i. e. comme accueil de personnes, elle n'a rien d'infantile et elle s'accompagne d'une recherche constante. Mais de quel type est la foi du Canadien français ?

Si Dieu et l'au-delà sont présentés comme des consolations à bon marché, ils sont sans doute un obstacle au progrès psychologique de l'homme. Mais deux questions se posent alors : est-on autorisé à affirmer que tout Absolu transcendant est une réponse facile et illusoire à l'angoisse humaine ?

L'Evangile n'est-il pas une invitation faite à l'homme de regarder son angoisse en face et dans toute sa profondeur, et de refuser les solutions faciles qui laisseraient de côté la dimension la plus profonde de cette angoisse, à savoir l'angoisse liée à sa condition d'être fini, avide d'absolu, qui ne rencontre cet Absolu en nulle de ses œuvres ? Sans doute, le Dieu du Canadien français a-t-il été trop souvent, soit un générateur d'angoisse (culpabilité morbide) soit une consolation à bon marché. Mais faut-il en conclure qu'il n'en peut être autrement à l'intérieur même du catholicisme vécu ? Questions qui se posent aussi bien aux catholiques qu'aux non-croyants !

« Je me souviens »

Prenons pour acquis que l'Eglise du Québec a vécu tournée vers le passé, tout en nous souvenant pourtant que « Je me souviens » est la devise du Québec, non celle de l'Eglise. De cette situation, il serait simpliste d'accuser l'Eglise d'être la seule responsable ; il serait aussi assez vain de vouloir faire le partage des responsabilités. Ce qui me paraît digne d'être envisagé, au contraire, c'est l'avenir.

L'ÉGLISE DE DEMAIN

L'Eglise sera-t-elle capable, dans son ensemble, de se tourner vers l'avenir et de dépasser le rôle de conservation et de préservation qu'elle a pu jouer au cours des deux derniers siècles ? Sera-t-elle capable de soutenir et d'alimenter la juste agressivité de ses membres, leur élan vers le progrès ? Sera-t-elle capable de devenir l'Eglise d'une société urbaine, industrielle, démocratique, pluraliste ?

On aura compris, par ce qui précède, que je suis disposé à endosser, en grande partie, les accusations portées contre le catholicisme qui a été vécu chez nous, à condition qu'on évite de faire du catholicisme le bouc émissaire de toutes nos faiblesses, de toutes nos démissions. Il a sa part de culpabilité, part qui est d'ailleurs proportionnelle à la place qu'il a occupée dans notre société. Mais il me paraît stérile et malsain d'en rester à ce stade de l'accusation du passé ou de la confession publique. Ceux qui en resteraient là pourraient facilement être soupçonnés d'en rester au « je me souviens... »

PRÉSENT ET AVENIR

Les vrais problèmes me semblent se poser en ce qui concerne le présent et surtout l'avenir. Les réactions récentes contre le rapport Parent, les freinages de l'après-Concile, la paralysie de la Révolution tranquille me paraissent plus inquiétants que bien des fautes du passé. Et c'est peut-être beaucoup plus sur les espoirs que sur les jugements du passé que catholiques et non-croyants sont divisés.

Dépasser le marchandage

Si les catholiques, dans leur ensemble, n'arrivent pas à dépasser le marchandage religieux pour retrouver la foi et l'espérance en un Dieu accueillant et promoteur de l'homme, si l'Eglise, comme société, n'arrive pas à démocratiser ses structures, à considérer comme une valeur positive la diversité d'opinions, si l'Eglise, dans son ensemble, boude son « aile marchante » et l'incite ainsi à œuvrer seule, si on n'arrive pas à dépasser l'idéal théocratique et à redéfinir les rôles du clergé dans une société désacralisée... alors ce sont les incroyants qui ont raison. Mais les récents déblocages qu'a vécus le catholicisme permettent-ils un tel pessimisme à son égard ?

Nouveau dogmatisme

Si, par ailleurs, les incroyants refusent à priori toute collaboration avec les chrétiens, sous prétexte qu'il n'y a plus rien à attendre d'eux et que toute initiative chrétienne est du néo-cléricalisme, alors il est possible que rien ne se fasse au Québec et qu'on tombe dans une paralysie plus grave encore que celle dont on accuse nos ancêtres. Sans doute avons-nous à construire une nouvelle « culture québécoise » qui ne soit ni cléricale ni théocratique.

Mais exiger que cette culture soit « laïque » (au sens fort du terme) n'est-ce pas nous engager dans la voie d'un nivellement et, je serais porté à le croire, dans la voie d'une aliénation et d'un dogmatisme nouveau style. Souhaitons seulement que cette « nouvelle culture » soit pluraliste, qu'elle soit l'incarnation de valeurs auxquelles incroyants et chrétiens peuvent, sans renier leurs convictions, donner leur pleine adhésion.

LES AVENTURES D'UN DOCUMENT-MYSTÈRE

JULES LEBLANC

La chasse commençait et les chances de réussir étaient minces. C'était le 22 novembre dernier, vers 17 h.

Vingt-cinq heures plus tard, la chasse était terminée et elle avait été fructueuse.

DOCUMENT « CONFIDENTIEL »

Dans sa livraison du 24 novembre, sous la signature de Gilles Gariépy, *Le Devoir* révélait en effet l'existence et le contenu d'un document confidentiel traitant de la confessionnalité scolaire au Québec ; il publiait in extenso ce document qui avait été préparé par un organe de travail de l'épiscopat québécois ; il précisait qu'au moins douze des mémoires qui seraient présentés au Conseil supérieur de l'éducation au cours de la première partie de ses audiences publiques sur la dernière tranche du rapport Parent — audiences qui débutaient ce matin-là — s'inspiraient de ce document.

Le 21 novembre, Gilles Gariépy et moi avons commencé de lire et résu-

JULES LEBLANC : Journaliste au *Devoir*.

DÉMYSTIFIER LES « ISMES »

Je ne demande à personne de renier ses convictions et je sais gré aux membres radicaux du M.L.F. de mettre le catholicisme en question. Ils nous rendent un fier service. Je suis, en effet, profondément convaincu, pour ma part, que le catholicisme vécu n'est valable que dans la mesure où il accepte d'écouter les critiques qui lui sont faites et tente, par son évolution interne, de dépasser les formes historiques qui ont justifié ces critiques. Mais ce que je viens de dire du catholicisme vaut aussi pour le marxisme, la rationalisme, le laïcisme. Espérons que, dans une écoute mutuelle de l'autre, chacun en arrive à se dépasser et, peut-être, à rencontrer l'autre, même si pour ce faire, il faut passer par de durs affrontements et se soumettre aux austères exigences du dialogue.

missions scolaires catholiques du Québec avait envoyé aux régionales et dans lequel on leur suggérerait ce qu'elles devaient dire dans leur mémoire au Conseil supérieur.

Vers 17 h., Francoeur remet à Gariépy un résumé du mémoire de la Fédération des associations parents-maîtres du Québec. En lisant le résumé, Gariépy bondit : « Je viens de lire ça ! » Il vérifie aussitôt : dans les deux mémoires qu'il vient de lire, il trouve des phrases identiques à celles du résumé. Poussant plus loin la vérification, Francoeur et Gariépy comparent les textes des deux mémoires : des paragraphes entiers sont identiques en tous points.

L'enquête est déclenchée.

Quel est ce document secret que contient ces deux mémoires ? D'où vient-il ? Combien de mémoires s'en inspirent ?

OPÉRATION-DÉCOUVERTE

En feuilletant quelques mémoires, Gariépy découvre rapidement une source possible : un mémoire parle d'un document du « Comité sacerdotal provincial ».

Quel est ce comité ?

Gariépy est maintenant littéralement accroché au téléphone.

Deux heures après le début de l'enquête, il sait ceci : 1) les mémoires suspects s'inspirent bel et bien d'un document rédigé par le « Comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique » et portant la date du 28 septembre 1966 ; dès le lendemain, il aura une copie de ce document ; 2) formé après la publication de la dernière tranche du rapport Parent, ce comité relève du secrétariat provincial de l'éducation catholique que dirige M. l'abbé Jean-Baptiste Comeau ; ce comité est rattaché à la Commission épiscopale de l'éducation qui, à son tour, relève de l'Assemblée des évêques et archevêques du Québec. Dès lors, une question hante nos esprits : est-ce que, par hasard, les évêques se seraient prononcés sur le rapport Parent ?

OPÉRATION-RECHERCHE

Plus précisément, il importe de savoir au moins quatre choses : 1) A quel niveau exactement, à l'intérieur de l'assemblée épiscopale, ce document a-t-il été approuvé ? Est-ce uniquement un rapport du Comité sacerdotal provincial ou a-t-il été accepté par le secrétariat de l'éducation catholique, par la Commission épiscopale de l'éducation

et par l'assemblée épiscopale elle-même ? 2) Quels sont les membres de ce fameux comité ? 3) A quel point ce rapport a-t-il été diffusé et comment ? 4) Combien de mémoires s'en sont inspirés, à quel point et lesquels ?

Sur ces questions, il faut obtenir rapidement le plus d'informations possible, quelles qu'elles soient. Après, il s'agira de téléphoner à l'abbé Comeau pour obtenir des confirmations, des explications et des précisions.

A la fin de la soirée, un seul progrès est enregistré : un mémoire reproduit au texte le rapport du Comité sacerdotal en donnant sa source. Nous en prenons donc connaissance plus tôt que prévu. Mais cette découverte modifie beaucoup la situation : ce « scoop » est à la portée de tous les journalistes qui s'occupent des audiences du Conseil supérieur de l'éducation. Il faut donc agir très vite.

OPÉRATION-DÉLAI

Au début de l'après-midi du 23 novembre, l'enquête n'a pratiquement pas progressé : nous connaissons les noms de quelques membres du Comité sacerdotal et c'est tout. Nous décidons de publier dès le lendemain le document, toutes les informations vérifiées que nous aurons obtenues au début de la soirée et la liste des mémoires qui s'en inspirent : d'une part, il ne faut pas se faire couper l'herbe sous le pied ; d'autre part, les comités d'audiences du Conseil supérieur pourront continuer l'enquête publiquement, s'ils jugent à propos de le faire.

Jusqu'à près de 17 h., l'enquête continue de piétiner sur place. Il n'est plus possible de différer beaucoup plus longtemps cette démarche capitale qui consiste à téléphoner à l'abbé Comeau : Gilles Gariépy s'en charge.

LE CHAT SORT DU SAC

L'abbé Comeau confirme l'authenticité du document et son caractère « confidentiel ». Il soutient qu'il a été préparé par le Comité sacerdotal à l'intention des évêques ; qu'il n'a été approuvé que par ce comité ; qu'il n'a pas été distribué, si ce n'est quelques copies qui ont été envoyées quelques jours plus tôt à un organisme provincial.

Vers 18 h. 30, Gilles Gariépy commence à rédiger son article. A 21 h. 15 il a terminé.

90 minutes plus tard, alors que *Le Devoir* s'apprêtait à sortir des presses,

Gilles Gariépy tomba subitement malade : il ne s'occupera plus des audiences du Conseil supérieur de l'éducation sur la dernière tranche du rapport Parent.

QUESTIONS SANS RÉPONSE ?

Plusieurs questions sont restées sans réponse et le resteront peut-être toujours.

Est-ce que vraiment ce rapport n'a été approuvé qu'au niveau du Comité sacerdotal ? Au moment d'écrire ces lignes, personne au sein de l'épiscopat québécois n'a encore jugé bon de confirmer ou d'infirmer les déclarations de l'abbé Comeau.

Est-il vrai que ce document n'a pas été distribué par le secrétariat de l'éducation catholique ni par aucun organisme de l'assemblée épiscopale ? Si oui, comment expliquer qu'on en retrouve soit des extraits soit des traces dans près d'une quinzaine de mémoires venant de différents coins de la province ? Est-ce que des membres du comité, des aumôniers qui œuvrent dans le milieu de l'éducation et des évêques s'en sont chargés ?

DOCUMENT ÉPISCOPAL ?

Dans quelle mesure les organismes qui se sont inspirés de ce document se sont-ils fait dire ou ont-ils cru que c'était là un document que l'assemblée épiscopale avait endossé ? A quel point ont-ils confondu un organe de travail de l'épiscopat avec l'épiscopat lui-même et, ainsi, cru que les évêques se prononçaient par ce document ?

Enfin, à quel point le Comité sacerdotal a-t-il « inspiré » les mémoires des régionales et des C.O.R.E.P.S. catholiques ? Un fait montre que son influence ne s'est pas limitée seulement à son rapport : un mémoire cite deux paragraphes entre guillemets et en indique la source : « Procès-verbal de la 11e réunion du Comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique » ; et ce n'est pas le rapport final du comité. Un autre fait tend à prouver la même chose : une demi-douzaine de mémoires s'inspirent d'un ou plusieurs autres documents et en reproduisent des phrases, voire des paragraphes, sans guillemets et sans donner la source ; il y a cependant une ressemblance entre les idées contenues dans le rapport du Comité sacerdotal et les extraits de ce ou ces autres documents, ainsi que dans la façon d'exprimer ces idées.



DES CLERCS S'OPPOSENT

LA VIE L'EMPORTE

VINCENT HARVEY

Le Comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique a rédigé un document sur la confessionnalité scolaire qui a influencé plusieurs mémoires présentés récemment au Conseil Supérieur de l'Éducation, comme le signale Jules Leblanc dans l'article précédent.

Ce document, signé par l'abbé Jean-Baptiste Comeau, aurait été préparé, paraît-il, avec la collaboration d'une vingtaine de personnes dont la plupart, sinon tous, sont des clercs. Il comprend quatre parties :

- I — Définition de la confessionnalité,
- II — Caractères et conditions de la confessionnalité,
- III — Modalités de la confessionnalité de l'école selon les niveaux,
- IV — Confessionnalité des structures.

Il serait trop long d'analyser point par point ce document ; nous nous contenterons de quelques remarques qui aideront les lecteurs à juger de l'esprit qui a présidé à sa rédaction. Madame Baillargeon entrera davantage dans les détails.

UN DOCUMENT CLÉRICAL

S'il est vrai que le document a été préparé uniquement par des clercs, il y a de quoi s'étonner. En effet, c'est au nom du droit des parents qu'on réclame des écoles confessionnelles. Mais lorsqu'il s'agit de définir le statut de l'école confessionnelle, on ne songe même pas à les mettre à contribution. Comme s'ils étaient eux-mêmes incapables de définir et de faire respecter leurs droits !

... PARTIEL

Quoi qu'il en soit des auteurs du document, ceux-ci se sont limités à un aspect de l'école : sa confessionnalité. Certes, on ne peut leur reprocher d'avoir adopté ce point de vue limité. Mais ne

devaient-ils pas éviter que ce point de vue limité fausse les données du problème en oubliant la véritable nature de l'école.

Avant d'être confessionnelle, multi-confessionnelle ou neutre, l'école est d'abord une institution caractérisée par des objectifs qui lui sont propres. Son premier objectif est la communication du savoir humain dans les domaines des arts, des sciences, des idées et de la technique. Les parents n'envoient pas leurs enfants à l'école pour que ceux-ci acquièrent d'abord une discipline de vie ou une meilleure conduite morale, mais pour qu'ils soient *scolarisés, alphabétisés et enseignés* : pour qu'ils *apprennent quelque chose* et se préparent adéquatement à exercer un métier et une fonction dans la société. L'école n'est pas un noviciat, ni une maison de retraite fermée.

C'est là une donnée tellement élémentaire qu'on semble porté à l'oublier dans le climat polémique actuel. En face des urgences nouvelles de l'éducation dans le monde et dans la province de Québec qui, du côté français tout au moins, accuse un retard considérable sur les sociétés de même niveau de développement, ne doit-on pas se préoccuper d'abord d'assurer à l'école son efficacité propre ?

LE VÉRITABLE DÉFI

Le Rapport Parent résume bien le défi qui est posé à tout système d'enseignement dans une société moderne qui veut progresser :

- « mettre à la portée de tous, sans distinction de croyance, d'origine raciale, de culture, de milieu social, d'âge, de sexe, de santé physique ou d'aptitudes mentales, un enseignement de bonne qualité et répondant à la diversité des besoins ;
- permettre à chacun de poursuivre

ses études dans le domaine qui répond le mieux à ses aptitudes, à ses goûts et à ses intérêts, jusqu'au niveau le plus avancé qu'il lui est possible d'atteindre et de bénéficier ainsi de tout ce qui peut contribuer à son plein épanouissement ;

- préparer toute la jeunesse à la vie en société, c'est-à-dire à gagner sa vie par un travail utile, à assumer intelligemment toutes ses responsabilités sociales dans l'égalité et la liberté, et offrir aux adultes les plus grandes possibilités de perfectionnement ». (Vol. 4, p. 6)

Ces objectifs premiers et fondamentaux de l'enseignement et de l'école en font bien davantage une institution de la *société civile* que le prolongement de la *famille* et de la *paroisse*, comme on la concevait autrefois.

L'ÉVOLUTION DE L'ÉCOLE

D'ailleurs, l'école est appelée à évoluer comme la société elle-même, et à un rythme qu'on imagine à peine. Déjà la scolarisation massive des centres urbains a donné à l'école publique un visage bien différent de celui que possédait l'école rurale adossée à l'église. Nous pensons à ces écoles secondaires qui reçoivent 3,000 élèves et plus. En outre, dans plusieurs de ces grosses écoles, les locaux servent à deux groupes d'élèves, et parfois à trois. C'est dire que les élèves passent cinq heures à l'école pour y recevoir un enseignement et qu'ils retournent ensuite dans leur milieu respectif, à 15 ou 20 milles de l'école. Celle-ci n'est donc plus tellement un milieu de vie communautaire bien distinct — comme cela existait autrefois surtout dans les pensionnats dont certains semblent conserver la nostalgie — mais une sorte « d'usine » d'enseignement, de transmission du savoir.

On ne doit pas donner à ce mot « usine » un sens préjoratif. Avec l'utilisation encore plus poussée des techniques audio-visuelles, du reste, le mot « usine » deviendra de plus en plus juste pour qualifier l'école. On peut même prévoir qu'avec l'expansion de la télévision scolaire, les étudiants se rendront de moins en moins à l'école. Ils pourront suivre une quantité de cours bien assis dans leur chambre devant leur récepteur de TV.

Dans ces conditions, on ne voit trop à quoi rime concrètement la recommandation 4, d) du document qui se lit : « une organisation de la vie scolaire qui favorise une éducation à la prière, au culte et à l'action caritative ». Les élèves passent les fins de semaine dans leurs familles et leur patelins. Pendant les jours de classe, ils viennent à l'école en premier lieu pour y recevoir l'enseignement. Des autobus scolaires les attendent à la fin des cours. Cette tâche de l'éducation à la prière, au culte et à l'action caritative ne relève-t-elle pas davantage de la pastorale qui doit rejoindre les jeunes dans leur milieu de vie et de loisirs ?

CONFESSIONNALITÉ D'ANTAN

Les auteurs du « document sacerdotal provincial » ont défini la confessionnalité de l'école d'hier, même pas celle de l'école d'aujourd'hui, et donc encore bien moins celle de l'école de demain.

A vrai dire, ils ont parlé de « confessionnalité », en oubliant le principal qui est l'école. La problématique s'en trouvait faussée dès le point de départ. Et je trouve très justes les remarques de l'abbé Guy Allard, dans *Cahiers de Cité Libre* (sept.-oct. 1966, pp. 22-23), sur l'orientation de la dispute scolaire actuelle.

« Au Québec, notre discours sur l'école a été principalement un discours religieux. Nous avons dépensé beaucoup d'énergie à trancher la question du qualificatif : notre école sera-t-elle chrétienne ou neutre ? Que de débats, de colloques, de congrès, d'allocutions autour de ce qualificatif ! En nous engageant sur cette voie, ne nous sommes-nous pas égarés ? Car avant de savoir de quelle manière l'école sera qualifiée, ne faudrait-il pas découvrir le substantif ? Qu'est-ce qui sera chrétien ou neutre ? Le plus aberrant dans cette affaire, c'est qu'un discours, fixé sur le qualificatif, finit toujours par être un discours sur la religion ou la non-religion. Au point que nous en venons à oublier l'é-

cole et que nous dissertons sur la religion ou sur la non-religion ».

SUR LA DÉFENSIVE

Dans cette atmosphère de guerre religieuse, l'attitude dominante est la défensive. Elle apparaît nettement à deux endroits dans le document.

A propos de la confessionnalité des commissions scolaires régionales, voici ce que nous lisons : « Que celles qui régissent des écoles d'options religieuses différentes soient composées en nombre proportionnel de représentants de ces écoles, *sans préjudice au droit de la majorité* ».

La même remarque est faite, dans le paragraphe suivant, au sujet des corporations d'instituts : « Que celles qui régissent des écoles d'options religieuses différentes soient composées en nombre proportionnel des représentants de ces établissements, *sans préjudice au droit de la majorité* ».

Nous avons cru d'abord à une faute d'impression. Nous nous attendions à trouver : *sans préjudice au droit de la minorité*. En effet, l'expérience prouve que ce sont les droits de la minorité qui risquent d'être lésés par la majorité et non l'inverse. Du moins dans une société démocratique, car nous n'ignorons pas que dans certaines sociétés de type dictatorial, c'est souvent la minorité qui brime les droits de la majorité.

Mais dans l'organisation scolaire démocratique proposée par le Rapport Parent, nous nous expliquons assez mal cette crainte exagérée à l'égard d'une représentation minoritaire, dans les commissions scolaires et les corporations des instituts, qui pourrait tout au plus faire respecter les droits des minorités.

FAUSSE CRAINTE

Beaucoup de gens se sont imaginés que les agnostiques ou les neutres pourraient éventuellement noyauter les commissions scolaires. Ceux-là n'ont pas lu ou n'ont pas compris le système d'élection proposé par le Rapport Parent. Essayons de mettre les choses au clair. Supposez qu'une régionale comprend 20 écoles d'égale grosseur, dont 16 sont catholiques et 4 neutres. Pour chacune de ces écoles, il y aura un comité scolaire composé de cinq membres élus par les parents des élèves. Chacun de ces comités scolaires déléguera un membre au collège électoral chargé de choisir les commissaires de la régionale. Il y aura donc 16 électeurs catholiques et 4 élec-

teurs neutres qui devront élire 5 commissaires. Représentant 1/5 de la population scolaire, les neutres devraient avoir un commissaire de leur option sur les 5. Mais pour élire un commissaire neutre, ils devront bénéficier du vote cumulatif, c'est-à-dire pouvoir accumuler tous leurs votes ($5 \times 4 = 20$) en faveur d'un candidat de leur choix. Les neutres seront ainsi représentés selon leur nombre, et pas davantage. Tout ce que ce système permet est une représentation équitable, rien de plus. Comment pourraient-ils noyauter les commissions scolaires aussi longtemps qu'ils demeurent minoritaires ? Comme le notait Guy Rocher, dans *Maintenant* (septembre 1966, p. 270) : « le vrai problème auquel nous ferons face en pratique sera bien plutôt d'assurer aux minorités non-catholiques (protestante et neutre) une protection efficace et suffisante contre la majorité catholique ».

GARANTIES SUFFISANTES

Enfin, les auteurs du document semblent faire reposer l'avenir de l'éducation chrétienne principalement sur la confessionnalité des structures. Et une confessionnalité rigoureuse qui s'étend de l'école jusqu'au ministère. En effet, le document propose entre autre « que soit étudiée la possibilité de pourvoir le Comité catholique d'un exécutif permanent rattaché au sous-ministre catholique ». Bref, un petit ministère catholique à l'intérieur du grand ministère de l'éducation.

Disons d'abord que le Bill 60, auquel ont collaboré les évêques, a prévu tous les mécanismes suffisants à assurer le respect de la confessionnalité, y compris le mode de nomination des membres du Comité catholique que le « document sacerdotal provincial » demande de reconsidérer. — Sur les quinze membres du Comité catholique, cinq sont nommés directement par l'épiscopat et les dix autres doivent être *agréés* par les évêques avant d'être nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Quelle garantie supplémentaire voudrait-on ?

Outre les pouvoirs très étendus du Comité catholique, le Ministère a nommé un responsable de l'enseignement religieux qui, entouré d'une équipe de spécialistes, est chargé d'assurer, en relation avec les évêques et le Comité catholique, la qualité des programmes d'enseignement de la religion et la formation des maîtres qui s'acquitteront de cette tâche.

EXIGENCES PREMIÈRES

Le quatrième volume du Rapport Parent ne bouleverse pas cet état de chose. Il rappelle cependant la neutralité de l'Etat en matière religieuse, l'obligation qu'a celui-ci d'assurer d'abord la *qualité* de l'enseignement, le caractère *public* de l'école et le *respect de la liberté* de conscience pour tous les citoyens. L'Etat acceptera donc la confessionnalité scolaire dans la mesure où celle-ci n'ira pas à l'encontre de ces exigences premières.

UNE CONFESSIONNALITÉ SOUPLE ET OUVERTE

Tenant compte de ces exigences et de l'évolution actuelle du Québec vers

le pluralisme, la Commission Parent recommande une confessionnalité souple et ouverte, variant selon les conditions locales et les niveaux d'enseignement. C'est une position réaliste qui n'effraie que ceux qui mettent tout leur espoir dans l'efficacité des structures.

L'expérience des dix dernières années suffirait pourtant à montrer que les principales garanties ne sont pas de ce côté. Un nombre considérable de jeunes sortant de nos écoles *très confessionnelles* n'ont plus la foi, sont indifférents ou révoltés.

NOUVEAU MODE DE PRÉSENCE DE L'ÉGLISE

Dans une société en passe de sécularisation et de pluralisme, ne doit-on pas

envisager un autre mode de présence de l'Eglise dans le monde scolaire ? Une présence plus évangélique qui ferait porter ses efforts davantage sur la qualité de l'enseignement religieux et le dynamisme d'une communauté chrétienne animée par une pastorale vivante, comme le souligne le père Lemaire dans un article de *Communauté Chrétienne* (no 30, p. 433) : « Dorénavant, la confessionnalité qualifiera moins les structures scolaires et le climat physique de l'école qu'un espace moral et temporel laissé à l'initiative de l'Eglise. Une fois assurée certaines garanties de liberté d'action, il reviendra aux chrétiens agissant dans l'école et sur l'école de façonner le visage de cette confessionnalité, ou plutôt le visage chrétien de l'école ».



UN NOUVEAU BREVET «C» LE BREVET CHRÉTIEN ?

HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

Il semble qu'une des priorités dominantes du document sacerdotal, dont l'article de Jules Leblanc raconte la genèse souterraine et l'article du P. Harvey commente l'esprit, soit la qualité « chrétienne » de ses maîtres en raison de l'influence personnelle que ces derniers exercent sur leurs élèves.

A l'article 4 de la IIe partie consacrée aux caractères et aux conditions de la confessionnalité, on trouve la recommandation a) « des maîtres chrétiens ». Ce terme de « chrétien » utilisé dans les définitions de la confessionnalité (éducation « chrétienne », esprit « chrétien », etc.) pourrait, à première vue, comporter une grande valeur œcuménique : celle qui consisterait à reconnaître, au plan de l'éducation, la possibilité concrète pour tous les chrétiens francophones, protestants ou catholiques, de collaborer ensemble, auprès des jeunes, à la promotion des valeurs évangéliques qui leur sont communes.

Malheureusement, la suite du document donne le coup de grâce à cette possibilité d'interprétation. Dès qu'on aborde les modalités concrètes de la confessionnalité selon les niveaux (partie III) on s'aperçoit qu'en lisant « chrétien », c'était plutôt « catholique » qu'il fallait entendre. Les moda-

lités en effet, parlent précisément « d'école catholique » et divisent maîtres et élèves en « catholiques » et en « non-catholiques ». Comment, en ces termes, ne pas voir là un navrant retour à cette sorte de théologie bicéphale pré-conciliaire qui séparait les « bons » d'avec les « autres », les « catholiques » d'avec les « non-catholiques », c'est-à-dire pêle-mêle et sur un pied d'égalité d'avec aussi bien les athées, les bouddhistes, les juifs et les protestants ? Comme si, de l'expression « frères séparés », on n'avait rien retenu d'autre que l'idée de séparation...

DES BAPTISÉS, DES PRATIQUANTS OU DES PETITS TEILHARD ?

Ceci dit, qu'est-ce concrètement, qu'un « maître chrétien » ? Un baptisé ? Les baptisés non-pratiquants courent les rues au Québec. Un pratiquant alors ? Ceci impliquerait au départ un « contrôle » assez odieux...

Par le reste du contexte d'ailleurs, on devine que les auteurs envisagent plutôt un chrétien convaincu et capable d'interpréter les sciences profanes à la lumière de l'Evangile... Or combien y a-t-il, en réalité, au Québec, de maîtres vraiment capables de donner ces larges perspectives à leur enseignement ? Cha-

cun de nous a connu, au cours de ses études, l'un de ces ecclésiastiques érudits qui enseignaient la littérature grecque ou les sciences naturelles avec une ferveur toute païenne et du reste, assez communicative... Mais très rares au contraire, étaient ceux, aussi bien clercs que laïcs, qui savaient réconcilier à nos yeux sciences, art et foi autrement que par le biais apologétique.

Ces êtres exceptionnels se seraient-ils miraculeusement multipliés depuis ces dernières décades au point qu'il ne semblerait plus utopique de faire de leur « vision chrétienne du monde » une condition d'engagement des professeurs de l'école publique ?

Dans la définition de la confessionnalité qui suit, on précise d'ailleurs que le christianisme ... « embrasse l'ensemble de la vie humaine et donne une inspiration et un éclairage particulier à toute l'activité de l'homme » et que pour cette raison ... « un esprit chrétien doit donc se retrouver dans toute la vie de l'école ».

« INSPIRATION, ÉCLAIRAGE, ESPRIT CHRÉTIENS ? »

« Inspiration », « éclairage », « esprit » chrétiens, voilà des réalités assez difficiles à cerner. Essayons de voir à

quoi pourrait correspondre une telle inspiration, un tel éclairage et un tel esprit dans l'enseignement des diverses matières scolaires.

EN MATHÉMATIQUE, EN CHIMIE, EN PHYSIQUE, EN ASTRONOMIE OU EN GÉOGRAPHIE

On voit mal ce qu'un maître catholique apporterait de plus qu'un protestant, un juif ou même un agnostique à l'issue d'une leçon de trigonométrie, de chimie des métalloïdes ou de mécanique. Il y a bien sûr Galilée qui risquerait d'être un peu trop bruyamment réhabilité... Mais au fond, le Concile lui-même était d'accord pour souhaiter qu'il le soit un jour.

EN BIOLOGIE

Se poserait évidemment le problème de l'évolution et du polygénisme. Mais pour ce que, côté catholique, nous avons de certitudes inattaquables sur l'origine du monde et de l'homme, nous pourrions sans trop d'inconvénients nous mettre à l'écoute d'un maître, fût-il non chrétien, qui respecte l'autonomie et les limites de sa discipline et qui sache présenter les différentes hypothèses sérieuses retenues par la science contemporaine. La foi, après tout, n'est pas un clignotant rouge qui s'allume automatiquement à l'évocation d'une hypothèse scientifique nouvelle et l'intervention du Créateur n'est pas dogmatiquement liée à la représentation la plus ancienne de l'origine du monde.

EN HISTOIRE

Il est probable, si l'on s'en tient à un type traditionnel d'enseignement interprétatif, que la Saint-Barthélémy et les Cathares brûlés vifs risquent d'être interprétés de façon sensiblement différente selon que le professeur est catholique ou protestant... Mais là encore... quel catholique, après Jean XXIII et Vatican II, pourrait faire autre chose que de battre sa coulpe devant ces bûchers que l'on a jadis élevés au nom de Jésus ? D'ailleurs l'option religieuse du professeur n'est pas la seule qui puisse être soupçonnée : d'interpréter les faits historiques : l'histoire du Canada, vue par un Anglo-Saxon ou un Canadien français, par un fédéraliste ou un séparatiste, risque d'être tout aussi « nuancée ».

Tout a priori, en histoire, a mauvaise mine : partir unilatéralement de l'idée de « mission évangélique providentielle » ou de l'idée de « lutte des classes » pour expliquer la colonisation et

la décolonisation du Québec est également irrecevable. La pédagogie historique moderne, tout en considérant « l'objectivité pure » comme un mythe, fait au professeur consciencieux l'obligation d'exposer aux élèves les diverses interprétations plausibles des événements ; il est probable en un tel cas que le professeur marquera au passage où se situe son option personnelle.

Mais s'il est d'abord un bon historien conscient des limites de sa discipline, il aura préparé ses élèves à une saine discussion des hypothèses émises et banni le dogmatisme et l'apologétique d'origine aussi bien chrétienne que marxiste. Et quelle pédagogie autre, même dite abstraitement « chrétienne », pourrait être mieux adaptée et plus respectueuse du pluralisme croissant dont le milieu scolaire est le reflet de plus en plus fidèle ? Le tout est d'engager un bon historien.

EN LITTÉRATURE

Si l'on est fidèle à la méthodologie actuelle de critique interne des œuvres, on doit toujours se mettre à l'écoute unique des textes. Même les interprétations de l'œuvre par la biographie de l'auteur sont aujourd'hui reçues avec grande réserve.

Certes le fait d'être soi-même chrétien apporte certaines lumières pour interpréter avec fidélité Montaigne, Pascal ou Gide, comme le fait sans doute d'être bouddhiste pour analyser la poésie chinoise. Mais cet aspect mis à part, il faut admettre que si « l'esprit chrétien » doit consister comme autrefois à porter des jugements théologiques ou moraux sur l'athéisme ou le libertinage des personnages littéraires, il dessert à la fois la littérature en lui imposant des normes extérieures à l'œuvre, et la religion en réduisant celle-ci à un code moral.

Devant l'antithéisme de Malraux ou l'amoralité de Françoise Sagan, le professeur chrétien et le professeur agnostique ont un seul et même rôle à jouer : apprendre à leurs élèves une rigoureuse attention au texte pour saisir tous les cheminements de la pensée et toutes les nuances de la sensibilité de l'auteur. Respecter un texte ou un auteur n'équivaut pas à l'approuver : c'est la première chose qu'un bon professeur de littérature apprend à ses élèves.

EN PHILOSOPHIE

Dans la tradition la plus ancienne et la plus pure de nos collèges classiques, les « professeurs chrétiens » s'inspi-

raient beaucoup plus de l'esprit des petits séminaires où la philosophie était d'abord conçue comme la « servante de la théologie » et son antichambre.

Cette conception est maintenant révolue. La philosophie aujourd'hui s'enseigne selon une méthode beaucoup plus existentielle : on n'y apprend plus par cœur des thèses thomistes pré-digérées et plaquées sur une absence de questions ! On apprend plutôt aux élèves à formuler adéquatement leurs interrogations touchant les grands problèmes de l'existence et à évaluer ensuite les réponses qu'ont pu y apporter les différents systèmes philosophiques.

Puisqu'il s'agit de philosophie, il doit donc s'agir de raison naturelle et non de foi. On voit donc mal ce que viendraient y faire des arguments de théologie catholique ou de fidélité aux prédictions du magistère ordinaire de l'Eglise touchant tel ou tel système particulier.

Si donc un professeur respecte cette autonomie de la raison en philosophie, il apprendra à ses élèves à manier la logique et la critique avec assez d'adresse et de rigueur pour qu'ils puissent trouver ensuite les failles ou les supériorités des systèmes qui leur sont présentés. Devant une telle orientation à donner à son cours, le rôle du professeur, croyant ou incroyant, catholique, protestant ou juif, reste le même : apprendre à raisonner correctement.

DES « TITULAIRES CHRÉTIENS » POUR LA CATÉCHÈSE ?

Au chapitre IV intitulé « confessionnalité des structures », nous lisons, à l'article II, qu'au niveau primaire « les maîtres devront être des catholiques prêts à assumer leur pleine responsabilité d'éducateurs chrétiens » parce qu'ils « assument généralement l'enseignement de toutes les matières y compris la religion ».

Ce passage nous semble rempli d'un idéal théorique, plein d'illusions. Comment en effet réussirons-nous à réunir les effectifs nécessaires à l'enseignement primaire si nous les choisissons exclusivement parmi ces catholiques d'élite ? Les écoles normales seraient-elles à ce point protégées de la désaffection religieuse qui sévit dans toutes les autres écoles de formation professionnelle du Québec ? Peut-on raisonnablement penser que la quasi totalité de leurs diplômés puissent être des « catholiques prêts à assumer leur pleine responsabilité d'éducateurs chrétiens » ? Nous manquons déjà grandement de professeurs quali-

fiés à l'élémentaire ; si en plus d'éliminer les « brevet C » et les incompetents notoires, il faut éliminer les non-pratiquants et les tièdes « catholiques-du-dimanche », combien en restera-t-il finalement pour enseigner à lire, écrire, et compter à nos petits ?

La deuxième partie de la citation ci-dessus est encore plus lourde de conséquences pour l'école et surtout pour la foi, si l'on veut bien s'ouvrir les yeux lucidement sur le pluralisme *de fait* qui existe déjà parmi les professeurs actuels du secteur élémentaire.

Cette tradition qui dans l'école du Québec fait automatiquement du titulaire de classe un professeur autorisé de religion est aujourd'hui extrêmement dangereuse.

L'HEURE DE LA COMPÉTENCE

Nous savons en effet que près de 50% des professeurs de la C.E.C.M. ont récemment demandé, avec une honnêteté dont il faut leur savoir gré, d'être dispensés de l'enseignement de la catéchèse parce que cette matière entraînait en conflit avec leurs convictions personnelles ou parce qu'ils ne se sentaient pas préparés. Ce chiffre, au surplus, ne tient pas compte de tous les craintifs et les soumis qui acceptent bon gré mal gré d'enseigner la religion « parce que ça fait partie du contrat ». Avec de tels maîtres, le résultat de la catéchèse nouvelle est lourdement hypothéqué au départ.

Le temps ne serait-il pas plutôt venu d'engager d'une part des titulaires selon leur compétence scolaire et de détacher enfin la catéchèse des autres matières afin de lui rendre une autonomie que seuls pourront lui apporter des professeurs convaincus et spécialisés au nom d'un véritable engagement chrétien ?

« AUTONOMIE ET PLURALISME » : À L'UNIVERSITÉ SEULEMENT ?

Dans la III^e partie qui concerne « les modalités de la confessionnalité de l'école selon les niveaux », nous trouvons au niveau pré-universitaire et professionnel, à l'article 18, la recommandation suivante : « A ce niveau il faut reconnaître une plus grande souplesse dans le caractère confessionnel de l'établissement, en raison de l'autonomie dont les étudiants doivent jouir dans leur vie religieuse, que du pluralisme de la population qui le fréquente ».

Si on parle d'une « plus grande souplesse » au niveau pré-universitaire et

professionnel, c'est donc qu'il devait au moins exister « une certaine souplesse » aux cycles précédents. Or aux niveaux « élémentaire et secondaire » cette « souplesse » consistait concrètement à dispenser du cours de religion les enfants non-catholiques dont les parents en avaient préalablement fait la demande. Pour tous les « catholiques » au contraire, « l'enseignement religieux était obligatoire et comportait les mêmes exigences académiques que toutes les autres matières du programme » (article 14).

C'est donc, si l'on invoque la fin de la citation, que l'on considère implicitement qu'à ces deux niveaux du secondaire, les étudiants ne peuvent encore revendiquer d'autonomie dans leur vie religieuse et que le pluralisme n'existe pas encore dans la population qui les fréquente ! Il faudrait alors admettre que l'autonomie dans sa vie religieuse est un privilège que l'on acquiert subitement en passant du niveau secondaire au niveau pré-universitaire et que le pluralisme est la conséquence immédiate des options que cette autonomie déclenche... C'est alors admettre aussi qu'avec tous les cours de religion obligatoires au secondaire on n'a rien obtenu d'autre qu'un pluralisme camouflé temporairement en unanimité et que l'éducation progressive et véritable à la liberté religieuse a été finalement ratée !

UNIVERSITÉ NEUTRE, PETITE ENCLAVE CONFESSIONNELLE ?

A l'article 26 de cette même partie III, on insiste sur la nécessité de former, pour les écoles confessionnelles, des maîtres qui aient reçu à l'Université « le supplément de formation nécessaire à leur tâche spécifique d'éducateurs chrétiens ». N'y a-t-il pas là une difficulté de taille à surmonter ? L'Université se déconfessionnalise actuellement à un rythme très rapide ; par quel retour inverse imaginerait-on une école normale qui soit en même temps faculté universitaire d'Etat (i. e. neutre) et en même temps chargée de la formation religieuse des maîtres ? Comme pour le cas de la catéchèse, par rapport à l'école élémentaire, il nous semble que là aussi, la formation religieuse des maîtres aurait le plus grand intérêt à prendre du recul et de l'autonomie par rapport à l'école normale comme telle. De tels assujettissements n'ont plus raison d'être aujourd'hui et en outre, ils desservent finalement les valeurs chrétiennes qu'on

cherche tant à promouvoir, en les liant à des structures neutres de fait.

Enfin, une perspective troublante nous apparaît en lisant la fin de cet article 26. Il est en effet prévu que les étudiants des écoles normales seront vraisemblablement, tantôt catholiques, tantôt non-catholiques. Mais puisqu'il est requis que les maîtres du niveau élémentaire doivent tous être catholiques (Partie III, art. 11), il s'en suit que, exclus du niveau élémentaire, les non-catholiques seront affectés au niveau secondaire, à l'enseignement des « disciplines qui touchent moins directement aux valeurs chrétiennes » (Partie III, art. 13).

Pour peu que la désaffection religieuse et le pluralisme se poursuivent au Québec, et dans quelques années les « maîtres catholiques » se verront cantonnés à vie dans le secteur élémentaire où ils seront requis ; ou encore, ils ne pourront accéder à l'enseignement des sciences au secondaire, les postes étant pourvus d'office par tous les non-catholiques qu'on se sera empressé d'affecter à ces disciplines inoffensives pour les valeurs chrétiennes !

Viendra donc un temps où, dans ces conditions, ce sera véritablement héroïque de se dire ouvertement « catholique » dans les milieux enseignants à moins d'avoir au départ le charisme de l'enfance, ou la bosse de la philosophie, de l'histoire, de la littérature ou de la biologie.

DE SOCRATE À JAMES BOND

Il me semble en relisant ce document que je vois apparaître entre les lignes une image attachante mais révolue du pédagogue ancien. Héros de l'esprit, il entretenait avec ses élèves d'authentiques relations interpersonnelles nourries d'échanges spontanés, intellectuel jésuite qui, entre un poème de Valéry et un théorème, débûsquait une vocation...

Avec le maître moderne qui transmet à heures fixes des connaissances de plus en plus spécialisées, l'élève n'entretient plus de ces contacts très humains qui autrefois convenaient à la pédagogie religieuse. Ces relations et ces influences seront de plus en plus désormais le fait des parents (s'ils apprennent à les susciter), du groupe de jeunes, des « héros », des « leaders » naturels librement choisis. Au lieu de se cramponner à un illusoire Socrate chrétien, ce sont les valeurs déterminantes véhiculées aujourd'hui par ces parents, ces groupes de jeunes, ces « héros » et ces « leaders naturels » qu'il nous faudra aujourd'hui évangéliser.



Y-A-T-IL UN CINÉMA POUR ENFANTS ?

SUZANNE DORAIS

Dans le monde audio-visuel où nous sommes plongés, l'éducation des sens commence tôt et la gamme des moyens offerts est très variée. Vous ne voulez rien négliger pour affiner de bonne heure le goût de vos enfants et vous voulez les initier et les guider dans leurs choix, en leur offrant des spectacles bien adaptés à leur degré de préparation psychologique et morale. Ainsi, vous prenez la peine de les emmener au théâtre de marionnettes, vous les encouragez à fréquenter les expositions. Ils se familiarisent avec la beauté sous toutes ses formes : bijoux, céramique, gravure, peinture, fleurs, etc. Mais il est une forme d'art populaire entre toutes, la plus fascinante peut-être, et qui s'appelle le cinéma. A ce chapitre, qu'avez-vous à leur proposer ?

LE SYSTÈME NORD-AMÉRICAIN

Notons tout de suite que vous vous heurtez aux habitudes continentales nord-américaines, qui traitent le cinéma en loisir rituel et selon des critères de rentabilité commerciale. Dans ce contexte, le cinéma pour enfants c'est la séance hebdomadaire du samedi au cinéma de quartier, ou à la salle paroissiale. Certains parents y voient simplement une occasion inespérée de connaître deux heures de répit ! Peu importe que le choix se limite à de médiocres films d'épouvante du genre *Human Duplicators* ou *Frankenstein meets the space monsters*, comme si les enfants n'en avaient pas assez vu comme ça à la télé !

UN CHOIX ÉQUIVOQUE : LE « FAMILY-TYPE »

L'industrie du cinéma a trouvé une recette passe-partout pour offrir des soi-disant divertissements pour public

d'enfants : c'est le film « *family-type* » pour toute la famille. Dans cette optique simpliste, on a établi, à la production, une sorte de code rudimentaire et l'échantillonnage donne des ouvrages cinématographiques variés, mais qui ne sont pas sans présenter quantité d'inconvénients sérieux. L'erreur initiale de ces films omnibus vient de ce qu'ils ne s'adressent à personne. En les confectionnant, on a toujours en vue un auditoire fictif très composite et impossible à satisfaire. Le plus souvent, les parents s'ennuient à ce genre de films, les adolescents y baillent et les tout-petits y trouvent un médiocre intérêt. Encore heureux que le film ne présente pas d'aspect nettement traumatisants ou anxiogènes ? Que penser d'un film à grand déploiement comme *The Ten Commandments* pour de tout-petits dont le « fessomètre » ne tarde pas à réagir violemment, ou d'une platitude comme cet *Enfant du cirque* qui n'a d'enfantin que le titre ? On dira que je me montre bien difficile et qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer et de se mettre ainsi martel en tête. A quoi bon se singulariser ? Et pourquoi ne pas accepter bêtement un état de fait contre lequel il est vain de s'insurger ? Et puis, si les films d'enfants sont si rares, ne serait-ce pas, après tout, une preuve que les enfants feraient mieux d'attendre l'âge de treize ans pour aller au cinéma ?

Comme on peut se l'imaginer, le problème n'est pas facile si on ne se résigne pas à subir le jeu anonyme des lois du marché et la contrainte du milieu ambiant. Sur un continent où le cinéma pour enfant est le « *family-type entertainment* » il n'est guère facile de proposer quelque chose de différent. Le conformisme est si bien porté en Amérique du Nord...

LA SOLUTION DES MORALISTES

Le problème apparaît sous un autre jour, vu par les moralistes qui ne manqueront pas de vous rassurer. Je parle

de ces « éducateurs » qui restreignent le critère du choix à la cote morale, par exemple. Faut-il répéter qu'un film soi-disant moralement sain peut être effectivement néfaste pour un jeune auditoire ? Que penser de certains films sur la passion du Christ qui amènent les enfants à ne découvrir que les souffrances « réalistes » du Christ sur la croix. Mettant l'accent sur la seule douleur physique, ces films éliminent toute référence à la signification profonde du mystère : c'est par amour que le Christ a donné sa vie pour nous. Que de cauchemars, de peurs et de laideur, ces films à prétentions édifiantes ont laissés dans de jeunes mémoires !

Dans la même perspective sécurisante, sous prétexte que la salle commerciale n'offre pas de garanties suffisantes, on propose la solution de la salle paroissiale. Sans parler de l'inconfort et des conditions parfois déplorables de projection, la programmation est loin d'y être toujours adéquate. Bien souvent le choix des films y est aussi aberrant qu'au cinéma du coin ! On a sans doute cherché — pas toujours, d'ailleurs — à éviter les dangers d'ordre moral, et le choix prétend respecter les normes de la décence. Mais que de films sont parfaitement inadaptés à la personnalité propre de l'enfant. Là comme ailleurs on puise dans le répertoire du « *family entertainment* ».

UN CHOIX TRÈS LIMITÉ

Il faut bien le reconnaître, dans la production commerciale courante, ils ne sont pas légion, les films qui satisfont aux conditions requises du film pour enfants, suivant des critères de sélection nuancés et adéquats et qui tiennent compte aussi bien de l'hygiène mentale, de la qualité esthétique que de la portée morale, et non seulement d'une morale étroite. Un film comme *The Singing Nun* peut-être inoffensif, mais qu'apporte-t-il de vraiment enrichissant à tous les plans ? Et que dire

de certains Disney comme *That Darn Cat*, qui reçoivent la cote *pour tous* et sont d'une parfaite insipidité ?

Admettons que j'ai peut-être un peu noirci le tableau, mais il faut convenir aussi que la réalité n'est guère réjouissante. Pour procurer à nos enfants des spectacles cinématographiques *adaptés et enrichissants*, il suffirait pourtant de conjuguer ses efforts et de réfléchir attentivement au problème. Des tentatives isolées ont été faites. Je connais l'exemple d'une petite ville prospère où des parents ont réussi avec l'appui du directeur de salle à obtenir une programmation adéquate, variée et vivante. L'exploitant, loin d'y avoir perdu financièrement, a augmenté ses recettes. Les parents, que l'on invite tant à s'occuper d'éducation, ont intérêt à se grouper et à former des comités « cinéma » en prenant soin de s'éclairer non pas seulement auprès de quelque moraliste patenté et obligeant, mais en faisant appel à des spécialistes du septième art, capables de les guider.

Il serait possible alors de repérer dans la production commerciale courante une première sélection très valable. J'imagine bien que sur les quelque 2,500 films, approuvés pour « auditoire de 10 à 16 ans », par le Bureau de censure du cinéma, on réussirait tout de même à trouver des ouvrages qui satisferaient aux exigences du cinéma pour enfants. Un premier coup d'œil sur ce répertoire donne déjà des résultats. Des jeunes trouveraient profit à voir des films tels que *Ces fous volant dans leurs drôles de machines*, des récits d'exploration bien faits, des Tintin, plutôt que des Maciste, Samson, Zorro ou d'absurdes récits de science-fiction. Je montrerais tout à l'heure qu'à côté de ce choix parmi les films de la production courante, grâce à l'initiative d'un groupe de parents préoccupés par l'art cinématographique et par des soucis d'ordre psycho-pédagogique, il existe maintenant une autre source précieuse d'approvisionnement.

Après avoir dénoncé l'équivoque de l'étiquette passe-partout du film de famille, aussi bien que des films pour tous, entendus communément comme films pour enfants, il me reste à préciser ce qui distingue le film *spécialement* conçu pour un auditoire de jeunes.

QU'EST-CE QU'UN CINÉMA POUR ENFANTS ?

Afin d'éviter tout malentendu, disons que lorsque je parle de cinéma pour enfants je pense à des films récréatifs,

conçus pour des enfants dont l'âge peut varier entre 4 et 13 ans. Ceci exclut donc le cinéma purement documentaire.

SUJET ET MOYENS SIMPLES

La simplicité du sujet traité et des moyens techniques utilisés semble l'élément principal d'un bon film pour enfants. En Angleterre, des expériences intéressantes ont été faites à ce sujet. On a demandé à des écoliers de résumer l'histoire du dernier film qu'ils avaient vu. Pour un même titre, on a trouvé presque autant d'histoires différentes que d'enfants. Il en va de même des « flash back » et des gros plans qui sont très compliqués pour des enfants. A l'occasion d'un gros plan sur un personnage, une fillette croyait que le personnage était devenu un géant ; ou bien un tra-veling ascendant sur un gratte-ciel leur donnera l'impression que l'édifice s'enfonce dans le sol.

DURÉE MAXIMA : 60-70 MINUTES

Un autre facteur extrêmement important pour un film d'enfants est la durée du film. Il ne faut pas avoir été longtemps avec des jeunes pour savoir que lorsqu'ils sont assis sagement pendant une heure, c'est à peu près le maximum d'attention soutenue dont ils sont capables. Donc, même les longs métrages ne doivent pas dépasser 60-70 minutes ; autrement, ils énervent et fatiguent, au lieu de détendre.

DIALOGUE RÉDUIT

Enfin le dialogue dans les films d'enfants doit être réduit à sa plus simple expression. Ceci est un élément très avantageux, car avec quelques mots d'explication, on peut arriver à présenter à des enfants des films dans leur langue originale sans avoir à les doubler ou les sous-titrer, sans pour autant que les petits y perdent d'intérêt.

FILMS ET CINÉMAS POUR ENFANTS

A l'occasion des Journées Nationales d'études, sur le thème « L'éducateur chrétien en face du cinéma », tenues à Paris en 1951, on était arrivé à souhaiter la création de films spécialement conçus pour des enfants et qui viendraient de partout à travers le monde. 15 ans plus tard, sait-on seulement qu'il se fait de 30 à 40 longs métrages pour

enfants et une centaine de courts métrages chaque année ? Déjà en 1958, Sonika Bô avait constitué une cinémathèque comptant 1,000 titres de films pour enfants. Il existe même en URSS et en Tchécoslovaquie, par exemple, des salles de cinéma spécialement destinées aux enfants où on peut lire aux guichets de dimensions réduites : « seuls sont admis les parents accompagnés d'enfants ! ».

« FAROUN FILMS »

Devant cet impressionnant tableau, des parents canadiens pouvaient-ils rester insensibles ? Certes, non. C'est ainsi que naissait chez nous une Compagnie de distribution de films pour enfants, Faroun Films, Canada, Ltée.

Cette compagnie achète à travers le monde les meilleurs films réalisés spécialement pour enfants. Certains de ces films sont actuellement présentés dans des cinémas à Montréal, Sherbrooke et Québec, dans certains centres d'art et même à la T. V. ; parmi ces titres se trouvent : « Le Cerf-volant du bout du monde », fait en France ; « Vacances avec Minka » venu de Tchécoslovaquie.

COMMENCER L'ÉDUCATION DE BONNE HEURE

Dans certains milieux, pourtant, on colporte des préjugés et des opinions parfaitement gratuites, qui voudraient que ces spectacles soient trop didactiques et peu attrayants pour des enfants exposés à une très grande variété de choix à la télé et dans le cinéma qui leur est offert couramment. Des expériences nombreuses prouvent tout le contraire. Des films comme *Le Cerf-volant du bout du monde*, loin de lasser comme des exercices scolaires, fascinent et enchantent les jeunes auditoires, qui y apprécient, en plus du contenu proprement dramatique, la qualité remarquable des images et découvrent ainsi très tôt les prestiges du septième art. Il y a place pour ce genre de cinéma adapté aux enfants et il serait heureux qu'au Canada on songe même à en fabriquer.

Des faits sont maintenant acquis : les jeunes sont exposés très tôt aux images. Il est normal qu'ils commencent leur éducation cinématographique de bonne heure. Et le cinéma du samedi, s'il apporte des œuvres réussies et adaptées aux tout jeunes, ne favorise-t-il pas l'accession de la communauté canadienne à une attitude adulte et compétente à l'endroit d'un art hélas trop longtemps bafoué chez nous ?



SE RÉVOLTER OU CRÉER

RENÉ MARINEAU

Réflexions d'un étudiant à la suite du numéro spécial de Maintenant (juillet-août 1966) consacré à la jeunesse du Québec.

Je pense qu'il ne faut pas confondre deux attitudes, celle de révolte et celle de création. La première disparaîtra sans doute par un processus normal de maturation ; la seconde, je l'espère, demeurera, car c'est là le prix de l'édification du monde de demain. Ceux d'ailleurs, qui ne vivent aujourd'hui que de révolte prendront place demain à côté des bourgeois, ceux-là que j'appelle « vieux ». Les autres demeureront toujours jeunes, au sens de Giono pour qui la jeunesse, c'est « l'éternel ».

Je pense que notre génération se distingue des précédentes non pas par des particularités ou à cause de sa jeunesse, mais par ce qu'elle est *globalement*. A cause de l'agencement unique de valeurs en soit éternelles : sens de la justice, existence en situation, dimension de silence, horreur de la prostitution. Ces valeurs, et d'autres sans doute, ont la couleur de ce que nous sommes. La couleur de notre temps, aussi.

La justice

Nous sommes très sensibles à la justice. Nous ne pouvons accepter que plus de la moitié des nôtres meurent de faim. Nous ne pouvons approuver la tuerie du Vietnam et les émeutes de Chicago et de Los Angeles ! Nous ne pouvons dire oui aux palais royaux ou épiscopaux. Nous dormons mal parce que nos frères n'ont pas de lits, nous digérons mal parce que des hommes n'ont pas de pain. Nous voulons le partage de l'or et des récoltes...

L'existence

Le désir d'expérimenter est dans nos veines. Gabriel Marcel dit qu'en face

de la vie il n'est que deux solutions possibles : croire ou expérimenter. Si cela est juste, notre génération a choisi la deuxième partie de l'alternative. Toutefois, je pense que ces deux pôles ne sont pas irréductibles et qu'il est possible d'en venir à une intégration des valeurs de la foi, intégration basée sur une recherche active et laborieuse. De toute manière, nous ne voulons pas de solutions toutes faites. Notre estomac n'aime pas la purée ou les comprimés synthétiques !

De même, notre jeunesse ne se sent pas étrangère à l'inquiétude de Camus et Bernanos, inquiétude qui se situe bien au-delà de la révolte. Nous sommes également tributaires du sens de la solidarité d'un Saint-Exupéry, solidarité qui s'enracine dans le travail et conduit à la création collective.

Le silence

Je pense que les désirs de la vraie jeunesse originent d'abord d'un monde de silence. Monde de silence différent de celui des âges précédents. Les « vieux », parce que les jeunes ne méditent pas de la façon classique (on devrait plutôt dire « traditionnelle ») et parce qu'ils ne connaissent pas le saint refuge (hélas, trop souvent c'en est un) des monastères et des couvents, croient que ces jeunes ne sont pas capables de réflexion.

La vraie dimension de silence origine de la conscience de la souffrance, de l'injustice et des inégalités qui nous entourent. Certains découvriront ce monde à travers le silence effectif de l'abbaye, d'autres au sein de la communauté humaine.

Le vrai silence est accueil. Et des moines accueillent, mais aussi des médecins, des ouvriers et des étudiants !

La foi

Nous voulons un monde à l'endroit. Il fut un temps, par exemple, où l'essen-

tiel de la vie consistait à régler le problème religieux : baptême à trois jours, consécration à la Vierge, confirmation, première communion, profession de foi, communion solennelle, chapelet, etc. Ensuite, s'il restait du temps, on enseignait aux enfants le calcul et la géographie et on permettait aux pères de famille de travailler. Caricature, certes, mais vérité aussi. On disait que c'était là la vraie perspective sur le monde.

Peut-être faut-il accepter de consacrer beaucoup de temps au problème de la foi, surtout si l'on y engage son éternité. « Le temps ne respecte pas ce qui se fait sans lui » me disait un jour un « jeune » de 84 ans. Nous en voudrait-on de chercher *sincèrement* dans le domaine de nos relations avec Dieu et d'y mettre beaucoup de temps ? Sereinement. Et d'accorder la priorité à ce qui nous relie à nos frères ? Et s'il n'y avait pas de hiatus et que c'était en vivant l'amour avec nos frères que nous rencontrions Dieu ? Et si le monde à l'endroit était de vivre d'abord notre vie humaine en *plénitude* ?

La fureur de vivre

La jeunesse actuelle veut vivre. Et intensément. Avec ferveur. Elle est verte et semble aimer sa verdure. Elle déteste toutefois se faire dire qu'elle n'est pas mûre, bien qu'elle ne désire pas être mûre, car les fruits mûrs tombent !... Elle est dans un processus de maturation.

Peut-être la jeunesse devrait elle être plus respectueuse des « vieux ? » Oui si l'on doit un respect aux pierres tombales et aux objets d'antiquité ! Pourtant, sachez qu'elle demeurera toujours respectueuse de tous ceux-là qui en dépit de leur âge demeurent des *créateurs*. Des jeunes. Des « éternels », quoi ! Mais je crains pour les autres.

La jeunesse actuelle est une jeunesse de lutte et peut-être cette lutte qui enrichit le cœur et appauvrit l'avoir est-elle plus importante que la victoire. ◀

ANNÉE '66

TABLE ANALYTIQUE

AGRICULTURE

- AUBAILLY, Pierre : Points noirs d'un livre blanc 46

ARTS ET LETTRES

- BONNEVILLE, Léo : Cinéma et oraison 393
 LAMOUREUX, Jacques : Le 7e festival du film de Montréal 320
 LAMOUREUX, Jacques : Pour la première fois, le miracle a eu lieu 209
 LAMOUREUX, Jacques : Trois fils canadiens 63
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : La religion se apprivoisée 216
 ROBILLARD, H.-M. : Marie-Claire Blais ou le nécessaire bistouri 211
 VANASSE, J.-P. : Mon pays, quand il me parle 131

- ASTÉRISQUES 378

CATÉCHÈSE

- BILLY, Lise et Jean-Marc : Le foyer face à la catéchèse 25
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Les défis de la catéchèse familiale 374

CRIMINOLOGIE

- PÈRE ISIDORE ; PROULX, J. : Qui est coupable ? 387

DROIT

- CHAUVIN, Roland-G. : Réforme du Barreau 48

ÉCONOMIQUE

- BOUDREAU, T.-J. : Assurance-santé 82
 VADEBONCEUR, Pierre : A la santé des assureurs 84
 VAN SCHENDEL, Michel : Une vocation naturelle pour l'Hydro : le téléphone 138

ÉDUCATION

- AUBAILLY, Pierre : Bilan d'un effort 23
 CASTONGUAY, Jacques : Ecole secondaire, foi religieuse 98
 DESPLAND, Michel : Religion à l'université : Objet de musée ? 20
 DOUCET, P. ; RACINE, L. : Les parapluies de la confessionnalité 181
 DUGAS, Jocelyne : Les « robes noires » dans l'école d'aujourd'hui 315
 DUMONT, F. ; DUGAS, J. :
 I — Chrétienté impuissante, défis d'aujourd'hui 52
 II — Pour sortir du ghetto : une anthropologie nouvelle 55
 HURTUBISE, René : L'absolutisme confessionnel se meurt 302

- LEMAIRE, Paul-M. : L'éducation chrétienne après le concile 142
 LEMAITRE, Paul-M. : La liberté religieuse à l'école 27
 LIÉGÉ, P.-A. : Le poids des institutions 58
 MOREAU, Michel : Profil de la cité scolaire de demain 134
 RACINE, Louis : Eglise libre, école autonome 78
 SAUCIER, Pierre : Moins de « frères directeurs », plus de frères serveurs 317
 TREMBLAY, Jacques : Faut-il maintenir l'école confessionnelle ? 80

ÉGLISE

- Réforme de la curie 7
 — Un clerc au pilori 369
 En collaboration : Le mariage mystique est-il indissoluble ? 203
 CHARBONNEAU, André : Les insolences d'un ex-séminariste 95
 DE SOUZA, L.A.G. : Prêtre et guérillero 114
 DOUCET, Paul : Parler ou se taire 97
 DUQUOC, Christian : Résistance à un Concile 299
 FOUCHER, R. ; LAPLANTE, G. ; LORD, J.-R. : Décliquer la théologie 171
 GENDRON, Claude : Du patronage à la démocratie 32
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Parlez-vous romain ? 296
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Une heure avec Jacques Loew
 I — Bilan d'une expérience 126
 II — Perspectives 129
 SAUCIER, Pierre : Les bonnes sœurs ont-elles un avenir 200
 TILLARD, J.-M.-R. : Le concile à vivre 6

INFORMATION

- Aux U.S.A., les laïcs délaissent la presse catholique 127
 Crise chez les frères enseignants 213
 Des aumôniers espagnols prennent position 125
 Ecole multi-confessionnelle 86
 En plein jour 53
 Fin de la censure 116
 L'après-concile est-il bien engagé ? 65
 L'Evangile et les « requins » 45
 La journée du pain partagé 128
 Le cardinal et les journalistes 59
 Le missionnaire évangélisé 141
 Les prêtres sont-ils des êtres libres ? 31
 Nouvelle théologie du mariage 214
 Réforme et indulgences 89
 Un paradoxe de l'information 133

JOURNALISME

- En collaboration :
 Henri Dallaire : Prêtre et journaliste 167
 SEGUIN, Francine : Du miel au sel 136

MUSÉE DES CANDEURS

- 26 - 94 - 130 - 163 - 206
 Sens de l'humour de Jean XXIII 57

ŒCUMÉNISME

- DESPLAND, Michel : Œcuménisme et liberté religieuse au Québec 100
 DOUCET, Paul : L'archevêque et la Rhodésie 36
 KATTAN, Naim : Les Juifs s'interrogent 189
 LIEBMAN, Léon : L'Eglise hésite à réciter l'acte de contrition
 I — Essais de compromis 186
 II — Recul déplorable 188
 Mc DONOUGH, John : Le prophète Luther 17
 Mc DONOUGH, John : Le drame de la foi chez Martin Luther 61

PASTORALE

- Le chrétien peut-il refuser d'aller à la guerre ? 69
 BEAUCHAMP, André : Crise de la prière 102
 COUTURE, Jacques : « Prêtre-ouvrier » en colère 42
 En collaboration : Fuir le monde ou le servir 120
 FORTIN, Pierre : L'étudiant et la religion 67
 OUELLET, Fernand : La théologie a-t-elle sa place à l'université ? 140
 PROULX, Jean : Sherbrooke
 I — Sous le boisseau 308
 II — Une lumière 311
 RACINE, L. ; PROULX, J. : Sauver la foi ou sauver l'homme 376

POLITIQUE

- BOILY, Robert : Le peuple risque encore de faire les frais du « système » ! 164
 BOURASSA, Guy : Le prêtre et la politique 194
 CHARBONNEAU, André : La jungle des partis, régime présidentiel 389
 DERY, Claude : Un tracteur aux affaires culturelles ! 104
 DOUCET, Paul : Gerda au bûcher 144
 DOUCET, Paul : Virage dangereux 396
 LACAILLE, Pierre : Caisse électorale : source de corruption ? 104
 MORIN, J.-Y. ; SAUCIER, P. :
 Que veut le Canada français ? 191
 SAUCIER, Pierre : Contre-révolution 324
 SAUCIER, Pierre : Le Viet-nam et nous
 I — Conflit sans solution 90
 II — Une guerre absurde 92

PSYCHOLOGIE

- DANSEREAU, Michel : A travers Jésus : Freud réinterprété 117

RÉGULATION DES NAISSANCES

- BAILLARGEON, Jacques : Les médecins et la contraception 157
 BAILLARGEON, Dr et Mme JACQUES :
 I — Statu quo 10
 II — La commission 12
 III — Voies possibles de solution 15
 BAUM, G. ; DOUCET, P. : Morale conjugale et autorité de l'Eglise 154
 DUMONT, R. ; DUGAS, J. : Famine mondiale en 1980 159

SOCIOLOGIE

- CHALVIN, Solange : Allocations familiales 44
 CHALVIN, Solange : Facture à payer par le couple 150
 DOUCET, Paul : Napalm et eau bénite 366
 FRANCŒUR, Jean : Le M.L.F. a-t-il mis sa foi entre parenthèses 169
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : La belle époque 72
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Quand les médecins s'esquivent 108
 PIRE, Dominique : Comment bâtir la paix ? 364
 PRONOVOST, Louis : Le scoutisme est-il dépassé ? 207
 SAUCIER, Pierre : Du « bonhomme » au père responsable 64

SPIRITUALITÉ

- DESPLAND, Michel : Morale d'élite, morale de masse 305
 LACROIX, Benoît : Eve la divine ! 180
 LECLERCQ, Jacques : Nos amis les anges 198

SYNDICALISME

- BEAUCHAMP, Michèle : Objectifs de l'U.G.E.Q. : des réformes à la base 106
 FRANCŒUR, Jean : Grève des professeurs 87
 LATOUCHE, Daniel : Syndicalisme à gogo 322

TÉLÉVISION

- CHARBONNEAU, André : Nationaliser la télévision privée 29
 CHARBONNEAU, André : Radio-Québec 50
 CHARBONNEAU, André : Le téléspectateur : cet inconnu ! 174

THÉOLOGIE

- AUDET, Jean-Paul : L'aiguille et le chameau 293
 AUDET, Jean-Paul : Messe là-bas et cris de la rue 371
 AUDET, Jean-Paul : Les « vocations »
 I — Du carcan des états de vie... à une théologie du service 122
 II — La liberté évangélique 124

- LA DIRECTION : A quand l'Incarnation ? 361
 DOUCET, Paul : Les horizons sans Dieu 37
 HAMER, Jérôme : Liberté religieuse
 I — Inspiration évangélique 178
 II — Test de maturité 196
 HARVEY, Vincent : Le célibat ecclésiastique 289
 HARVEY, Vincent : Faut-il encore se confesser ? 73
 HARVEY, Vincent : Hors de l'Eglise, point de salut ? 1
 HARVEY, Vincent : Le mariage : survol d'une évolution 380
 PELLETIER, Pierre : La liturgie, opium du peuple 313
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Un concile pour le deuxième sexe 145
 RACINE, Louis : En attendant Vatican III 176
 SAUCIER, P. ; HARVEY, V. : Le Christ, cet homme 109
 SR M.-THÉRÈSE-DE-LA-CROIX : La femme dans la bible 151

SPÉCIAL « LES JEUNES »

- BERTRAND, Marie-Andrée : Barbus et boursiers aux U.S.A. 228
 BROUILLETTE, Guy : L'amour : mythe d'un autre âge ? 223
 CHABOT, Louis : Aimez-vous la chanson ? 250
 CHARBONNEAU, André : Variations sans variété 243
 COURTEAU, Bernard : Parents trouillards, enfants gâtés 227
 DOUCET, Paul : Feu de paille ou révolution 217
 DUMAS, Charles : les jeunes et la vie religieuses 246
 LAPIERRE, Michel : Les jeunes travailleurs
 II — Une force inexploitée 241
 LUSSIER, André : La sexualité prend le large 221
 NANTÉL, Yves : Les jeunes travailleurs
 I — Petit salaire, longues heures 240
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Les parents et la liberté religieuse 234
 PROULX, Jean : La foi au défi 236
 RIOUX, Marcel : Force de frappe : la jeunesse du Québec 232
 SAUCIER, Pierre : Le monde à l'envers 252
 SEVIGNY, Robert : La jeunesse : Période d'insouciance ou d'apprentissage 248
 SZABO, Denis : Crise morale 238

SPÉCIAL « CONSTRUIRE L'ÉCOLE »

- BELLE-ISLE, Robert : Défi aux éducateurs : l'école polyvalente 261
 BERNARD, Paul : L'instruction n'est pas un privilège 263
 CHARBONNEAU, André : Le Montréal scolaire
 I — Un beau casse-tête chinois : le damier métropolitain 278
 II — La clé de l'énigme : pluralisme dans l'unité 280

- DESPLAND, Michel : Réactions protestantes au rapport Parent 282
 LA DIRECTION : Chrétienté hier, liberté demain 253
 GAUDREAU, Jean : L'école mixte 274
 HARVEY, Vincent : Le grand absent du collège : Dieu 266
 JASMIN, Bernard : L'option nécessaire : la pédagogie active 258
 L'ABBÉ, Maurice : L'université à l'heure du rapport Parent 276
 LAPOINTE, Jeanne : Que deviendront les institutions privées ? 271
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Le droit des parents 288
 RACINE, Louis : La nouvelle catéchèse aura-t-elle son cinq juin ? 269
 ROCHER, Guy : Instruire, c'est éduquer 256
 ROCHER, Guy : Réflexions :
 Le billet de confession 287
 Le climat chrétien 268
 La confessionnalité menacée 274
 Les deux « Ismes » 265
 Frais de l'opération 265
 Le péril agnostique 270
 Personnalisation 286
 Les sacrifiés 262
 ROME, David ;
 PELLETIER-BAILLARGEON, H. :
 Les Juifs et le Rapport Parent 284

SPÉCIAL « AMÉRIQUE LATINE »

- AMBROSIO, Rodrigo : Du capitalisme au socialisme 353
 BAJEUX, Jean-Claude : Foi ou superstition 348
 BEZZERA, Almeri : L'Eglise sous la dictature 340
 BEZZERA, Almeri : La jeune Eglise 342
 BULNÈS, José Maria : Education et politisation 356
 CALLADO, Antonio : Inutile liberté 343
 CARPEAUX, Otto Maria : Indépendante mais prisonnière 328
 DE CERQUEIRA ANTUNES, Antonio José : Développement économique dans l'impasse 338
 LA DIRECTION : Le Québec et l'Amérique latine 360
 GALILEA, Segundo : L'Eglise au défi 345
 Histoire d'un numéro 358
 LABELLE, Yvan et LA DIRECTION : Du folklore à la réalité 325
 MALDONADO, Oscar : Théologie de la révolution 311
 Un prêtre latino-américain : Fausses libérations et révolution évangélique
 I — Des pauvres en marche qui refusent les bidonvilles 333
 II — A la recherche d'une justice sociale 336
 TORRÈS-RIVAS, Edilberto : L'armée au pouvoir 350

MONO-CANDEUR

Il nous fait plaisir de présenter à nos lecteurs quelques extraits d'une réflexion « spirituelle » sur Noël, paru dans Relations de décembre '66. Titre, sous-titres et parenthèses exégétiques sont de la rédaction de Maintenant.

THÉOLOGIE DU GRAND DÉRANGEMENT

« Cela ne me regarde peut-être pas, Seigneur, mais depuis toujours, semble-t-il, tu prends plaisir à déranger. Cette année-là, par exemple, l'année de ta naissance, tu as dérangé Marie et Joseph ; tu as dérangé l'aubergiste ; tu as dérangé les bergers ; tu as dérangé l'âne et le bœuf, Hérode aussi ; tu as dérangé, en l'éclairant, la nuit endormie ; tu as dérangé les Anges pour les faire chanter ; tu as même dérangé le calendrier... »

THÉOLOGIE DE L'ÉMOI À LA RÉGIE DES ALCOOLS

« Si au moins, à cette occasion, pour nous aider tu changeais encore, par un miracle convenu, l'eau en vin ! Tu sais le faire, tu l'as fait une fois ; tu aurais pu, comme nous, t'en souvenir. Et cette délicatesse, en plus de diminuer les frais de nos réceptions, aurait ému tout le monde... »

(Ce miracle se ferait sans doute sans la consultation préalable des cercles Lacordaires et d'un bon nombre de mères québécoises qui préféreraient, cette année, voir le vin changé en eau...)

THÉOLOGIE DU DIALOGUE ENTRE DIEU ET UN JÉSUITÉ DE RELATIONS

« — Tu te dis « sot » en formulant tes plaintes ; oui, je puis te le dire, tu portes un bon jugement sur toi. Je te révélerai tout de

même un secret, et tu pourras le publier... »

« ...Je demeure cependant facile à trouver, quand on a l'habitude de me chercher. Pour le prouver, j'ai tous ces témoins de la première heure ! Ils m'avaient dans la pensée, ils m'attendaient ; au premier signe, ils ont cherché et m'ont trouvé, moi, le Messie et leur Dieu, caché dans un curieux ostensor de fête ».

(De sources bien informées, Maintenant croit savoir que l'« ostensor » correspondrait à la crèche).

THÉOLOGIE DE LA VIE AFFECTIVE ET DU BÉTON ARMÉ

Regarde, c'est dans les journaux ! La trêve au combat, l'ouverture des murs, ordinairement infranchissables, pour laisser passer l'affection ; les souhaits officiels font leur tour du monde. Regarde plus près, autour de toi, la charité court les rues, chacun en a les bras remplis ! Les agiles petites cartes, en toilettes de fêtes, à leur façon chantent : « Joyeux Noël et bonne année ! »

THÉOLOGIE DU MIEL ET DU FIEL

Tu demandes un miracle dont tout le monde serait content. Ne l'as-tu pas, ton miracle ? Les mains ouvertes, au lieu des mains fermées ; le regard aimable, au lieu de l'hostile ; les mots bienveillants, au lieu de la voix froide ; ce soudain effort de chacun, invitant l'autre à la maison avec des mots de chansons ; partout le miel, au lieu du fiel !

(Le miel, c'est sans doute *Relations* ; le fiel, peut-être *Maintenant* ?)

Dans un esprit fraternel, nous nous sommes permis de recueillir ces quelques perles que les lecteurs de Maintenant ne nous auraient jamais pardonné de ne pas pêcher.

Jusqu'à nouvel avis

PERSONNE

n'est autorisé à solliciter de la publicité pour

MAINTENANT

CARICATURES :

Studio Jacques Gagnier

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINION

PUBLIÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ORDRE DOMINICAIN

PARAÎT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :

V. HARVEY, O. P.

adjoints à la direction :

PIERRE SAUCIER

HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

PAUL DOUCET, O. P.

JEAN PROULX, O. P.

ANDRÉ CHARBONNEAU

comité de Québec :

Claude Beauchamp, Jocelyne Dugas, Pierre Fortin, Gérard Lapointe

parmi nos collaborateurs :

H.-M. BRADET, O. P. ; M. Despland ; Naïm Kattan ; P. Bernard ; F. Dumont ; J.-Y. Morin ; L. Racine, O. P. ; A. Beauchamp, ptre ; chanoine J. Leclercq ; J.-P. Audet, O. P. ; B. Lacroix, O. P. ; J. Grand'Maison, ptre ; J.-P. Vanasse ; J. Lamoureux ; D. Latouche ; H. Robillard, O. P.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00

ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50

ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,

ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,

Montréal-26, P. Q.

Tél. 739-2758

N. B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
CUM PERMISSU SUPERIORUM

L'EXPO DES AUTRES

Depuis la première exposition internationale de Londres en 1851, une centaine de manifestations du genre ont été organisées dans le monde. Toutefois, deux d'entre elles seulement ont mérité la mention « première catégorie » : Bruxelles 1935 et 1958. En présentant la troisième exposition de cette classe, Montréal établit ainsi un précédent en Amérique.

Dans ce contexte, l'entreprise privée a cru bon d'établir à sa façon un précédent. C'est ainsi que pour la première fois dans l'histoire des expositions universelles, les sociétés commerciales et industrielles du Canada n'ont pas fait la moitié de ce que les organisateurs étaient en droit d'espérer d'elles. Alors que traditionnellement celles-ci doubleraient la mise de fonds de leurs gouvernements nationaux, les maisons canadiennes, (souvent américaines en réalité), n'ont point fait preuve d'un sens national proportionnel à l'importance de l'événement. Elles sont pourtant les premières à tirer profit de l'Expo.

En conséquence, le contribuable canadien a dû défrayer les coûts de l'entreprise. Même s'il est généralement admis que les revenus en taxes directes et indirectes excéderont les dépenses

encourues, est-il normal que l'entreprise privée tire plus de profit de cet événement que le contribuable qui en a assuré la réalisation ? Compte tenu de sa participation, le citoyen canadien a au moins droit à une visite. Pourtant des milliers de canadiens ne visiteront pas l'Expo 67 faute d'argent. Ironie tragique : ce sont précisément ceux-là qui n'ayant point les moyens de voyager à l'étranger tireraient davantage profit de cette manifestation.

L'entreprise privée, honteuse de sa pitoyable contribution, saura-t-elle profiter de cette dernière chance et mettre à la disposition des personnes défavorisées les sommes d'argent susceptibles d'assurer leur présence à l'Expo ? Saura-t-elle ainsi montrer que le système capitaliste peut corriger par le don, les mécanismes socialement injustes qu'il engendre.

À l'instar des sociétés commerciales et industrielles, les corps intermédiaires, dont on parle tant depuis peu n'ont guère encore pris conscience de l'événement qui se présente. Ils pourront à leur tour trouver dans la ligne de leurs préoccupations respectives l'occasion de lutter contre les inégalités sociales.

Les gouvernements enfin, quel que soit l'accueil qu'ils aient jusqu'ici réservé à l'Expo, ne doivent point oublier que les constructions et les autres réalisations matérielles ne sont pas ce qui doit retenir l'attention primordiale à l'Expo. Le thème « Terre des Hommes » nous incite en effet à placer l'accent sur l'artisan et non sur son œuvre. Les gouvernements semblent avoir oublié ce sens de la manifestation. Que l'on songe seulement au fait que les ministères de l'Éducation et les commissions scolaires n'ont absolument rien fait pour intégrer ce colossal effort d'éducation audio-visuel dans leur programmation scolaire et on aura une assez juste idée du manque d'imagination à ce niveau. Les gouvernements devront donc poursuivre leurs initiatives en se tournant vers les personnes de façon à assurer la présence de celles qui ne pourront pas sans leur aide visiter l'Expo. À défaut d'intervention en ce sens, ce qu'ils ont permis de faire pour les pays moins favorisés, semblera aux Canadiens une monumentale façon de jeter de la poudre aux yeux des visiteurs étrangers.

André Charbonneau